



**CHÂTEAUROUX
MÉTROPOLE**

Le mardi 9 avril 2024, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 28 mars 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (43) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAU, M. Jacques BREUILLAUD, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, Madame Coralie BRUNET, M. Philippe GUERINEAU, M. David NAVARRO.

Délibération affichée et
exécutoire le : 10/04/2024

Excusé(s) (10) : Mme Frédérique GERBAUD, M. Stéphane ZECCHI, Mme Christelle PALLEAU, M. François JOLIVET, Monsieur Jean François MORIN. M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, Mme Sabine DESMAISON ayant donné procuration à M. Didier BARACHET, M. Jean-Michel FORT ayant donné procuration à Mme Valérie LEGRÉSY, M. Olivier VIGNAU ayant donné procuration à Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Henri LORY ayant donné procuration à M. Gilbert BLANC.

27 : Contrat de ville 2024-2030

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014, de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine instaure un cadre pour l'application de cette politique, le Contrat de ville.

Le précédent engagement s'est achevé au 31 décembre 2023. Une nouvelle contractualisation va entrer en vigueur dans le cadre du plan « Quartiers 2030 ».

Son objectif majeur reste le même, à savoir, améliorer durablement les conditions de vie dans des quartiers identifiés comme concentrant des populations particulièrement défavorisées économiquement.

À Châteauroux Métropole, trois secteurs, tous situés à Châteauroux, sont concernés Saint-Jean/Saint Jacques, Beaulieu et Vaugirard/Saint-Christophe/Les Rocheforts.

Ces trois quartiers figuraient déjà dans le précédent Contrat de Ville mais leur périmètre a été étendu à la marge pour Vaugirard, de manière plus significative à Beaulieu et de façon importante pour Saint-Jean/Saint-Jacques, principalement dans la partie Saint-Jacques.

Le Contrat de ville vise à traiter des enjeux de cohésion sociale, d'emploi, de transition des quartiers.

S'agissant de la cohésion sociale, le contrat visera notamment, à favoriser l'accès aux droits des habitants, à lutter contre la fracture numérique ou encore à développer des actions de convivialité dans les quartiers.

De même, il travaillera sur les questions de parentalité, sur l'accès à la culture et à la pratique sportive. Enfin, il aura un regard particulier sur la santé en luttant contre les addictions, en promouvant les principes d'une alimentation équilibrée ou encore en menant des actions de prévention numérique.

Sur l'emploi, l'effort portera tout d'abord sur une meilleure coordination des partenaires en vue de démontrer la complémentarité de l'action publique et de mieux répondre aux besoins, des habitants sur le terrain. La tenue de permanences dans les quartiers ou l'organisation d'évènements emploi sur ces territoires seront également recherchés.

En matière de transition des quartiers, la poursuite de la rénovation urbaine intégrera des dispositions avec une ambition écologique comme « quartiers résilients » sur Saint-Jean.

La promotion des circulations douces sera également encouragée tout comme la sensibilisation au tri des déchets. Enfin, l'amélioration de la sécurité et la tranquillité passera par des actions de médiation mais aussi par des aménagements urbains adaptés visant, notamment à améliorer la visibilité de l'espace.

Conclu pour la période 2024/2030, il fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours, en 2027.

La Direction générale adjointe Cohésion sociale et tout particulièrement la Direction Politique de la Ville et Vie des quartiers, assurera, aux côtés de l'Etat, la coordination générale du dispositif.

Les habitants avec, notamment, le conseil citoyen seront associés aux différents travaux du Contrat de Ville.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le Contrat de ville 2024-2030,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs au Contrat de Ville.

Suite à une discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés (2 abstention(s)) .

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

M. Gil AVÉROUS

M. Marc DESCOURAUX

quartiers 2030

CONTRAT DE VILLE Châteauroux Métropole 2024-2030

Table des matières

Engagements et signature des partenaires.....	3
PRÉAMBULE.....	7
I- LES ENSEIGNEMENTS DU CONTRAT DE VILLE DE CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE 2015-2023.....	8
A) Analyse de l'évaluation menée en 2022 : émergence des enjeux forts.....	8
B) Synthèse des concertations citoyennes de l'été 2023.....	9
C) Les apports des acteurs lors des travaux de préparation du contrat	12
II- LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DE CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE	13
A) Saint-Jean / Saint-Jacques	13
B) Beaulieu	17
C) Vaugirard / Saint-Christophe / Les Rocheforts	22
III- LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE DE CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE.....	25
A) Contexte.....	25
B) Stratégie du contrat de ville	26
IV- LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE.....	27
V- LES GRANDS ENJEUX DES QUARTIERS ET LES ORIENTATIONS.....	28
A) Le développement de l'emploi des habitants et l'accroissement de l'activité économique des quartiers	28
OPÉRER UNE RÉELLE COORDINATION DES ACTEURS	29
AMÉLIORER LA VISIBILITÉ ET LA LISIBILITÉ DES DISPOSITIFS.....	31
FAIRE RECULER LA PRÉCARITÉ PAR LE DÉVELOPPEMENT D'AUTRES MODES D'ACTION ET DE SUIVI	33
B) L'affirmation de la place de chaque habitant et le renforcement de la cohésion sociale	36
PERMETTRE A CHAQUE HABITANT D'EXERCER SA CITOYENNETÉ	37
FAVORISER LE VIVRE ET FAIRE ENSEMBLE	40
DÉVELOPPER LA QUALITÉ DE L'OFFRE A DESTINATION DES JEUNES ET DES PARENTS	42
ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS L'ACCÈS AUX SOINS ET LES DÉMARCHES DE SANTÉ	46
C) La transition des quartiers pour une qualité de vie accrue.....	50
DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS.....	51
ENTREPRENDRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES.....	54
AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ.....	56
ANNEXE 1 LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL RÉGIONAL.....	59
ANNEXE 2 ENGAGEMENTS BPI France.....	62
ANNEXE 3 – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT	63

ENGAGEMENTS 2030 CHÂTEAURoux MÉTROPOLE

Engagements et signature des partenaires

Les signataires soussignés du Contrat de ville de Châteauroux Métropole s'engagent sur les principes suivants :

Article premier : Le Contrat de ville de Châteauroux Métropole s'applique aux quartiers prioritaires définis par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Article 2 : Pour l'application des dispositions de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les signataires conviennent de mettre en œuvre pendant la durée du contrat, à compter de sa signature et jusqu'en 2030, les orientations stratégiques énumérées ci-dessous et précisées dans les fiches du présent contrat (1 fiche par orientation) :

Au titre « du développement de l'emploi des habitants et de l'accroissement de l'activité économique des quartiers » :

- orientation n°1 : opérer une réelle coordination des acteurs ;
- orientation n°2 : améliorer la visibilité et la lisibilité des dispositifs ;
- orientation n°3 : faire reculer la précarité par le développement d'autres modes d'action et de suivi.

Au titre de « l'affirmation de la place de chaque habitant et du renforcement de la cohésion sociale » :

- orientation n°4 : permettre à chaque habitant d'exercer sa citoyenneté ;
- orientation n° 5 : favoriser le faire et vivre ensemble ;
- orientation n° 6 : développer la qualité de l'offre, en particulier à destination des jeunes et des parents ;
- orientation n°7 : accompagner les habitants dans l'accès aux soins et les démarches de santé.

Au titre de « la transition des quartiers pour une qualité de vie accrue » :

- orientation n°8 : développer l'attractivité des quartiers ;
- orientation n°9 : entreprendre la transition écologique des territoires ;
- orientation n° 10 : améliorer la sécurité et la tranquillité.

Article 3 : Pour la mise en œuvre de ces orientations stratégiques, les signataires du présent contrat conviennent des engagements et des moyens définis dans le Contrat de ville.

Article 4 : La mise en œuvre et l'évaluation du Contrat de ville sont assurées par un comité de pilotage présidé par le Préfet et le Président de Châteauroux Métropole ainsi que l'ensemble des partenaires au présent contrat.

Article 5 : L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des dispositions du présent contrat s'appuient sur un mode de gouvernance renouvelé, mettant à contribution les acteurs et prenant en compte systématiquement la participation des habitants, notamment du Conseil citoyen.

Article 6 : Le présent contrat pourra être modifié par avenant, **notamment dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, en 2027.**

Fait à Châteauroux, le2024

Monsieur le Préfet

**Monsieur le Vice-Président de Châteauroux
Métropole**

Thibault Lanxade

Dominique Tourrès

Monsieur le Maire de Châteauroux

**Monsieur le Président du Conseil Régional
Centre - Val de Loire**

Gil Avérous

François Bonneau

**Monsieur le Président du Conseil
Départemental de l'Indre**

Madame le Procureur

Marc Fleuret

Agnès Auboin

**Monsieur le Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale**

**Monsieur le Président de la Caisse
d'Allocations Familiales de l'Indre**

Alain Jardat

**Monsieur le Directeur de la Caisse
d'Allocations Familiales de l'Indre**

**Madame la Directrice Territoriale
de France Travail**

Marc Buchon

Marie-Pierre Le Maout

**Madame la Directrice générale du groupe
Polylogis-Scalis de l'Indre**

**Monsieur le Directeur général
de l'OPAC de l'Indre**

Virginie Corberand

Pascal Longein

**Madame la Directrice de l'Agence
Régionale de Santé**

Clara de Bort

PRÉAMBULE

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. En 2019 (dernier chiffre INSEE disponible), 7 515 personnes vivent dans les 3 quartiers les plus pauvres ciblés par la géographie prioritaire.

Ces quartiers, identifiés dans le cadre de la nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville, sont des territoires en situation de fragilité économique et sociale. Ils présentent de nombreuses caractéristiques communes : une population souvent jeune, peu diplômée, une forte proportion de familles monoparentales, une situation précaire vis-à-vis de l'emploi et une certaine absence de mixité des populations. Mais cette homogénéité statistique ne doit pas masquer des particularités de territoire, liées à leur histoire, à des dynamiques d'habitants, associatives différentes.

Pour répondre aux difficultés accrues qui touchent ces territoires, mais aussi aux besoins et propositions des acteurs et des habitants, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, et dispose de moyens d'intervention spécifiques.

L'enjeu de ce Contrat de ville est d'aller vers une plus grande égalité des territoires, dans tous les domaines: l'éducation, la citoyenneté, l'emploi, la transition écologique notamment.

Pour atteindre cette ambition, la méthode d'élaboration a été modifiée : Depuis 1989 et les premières contractualisations, nous avons pu observer une certaine standardisation des contrats, privilégiant une commande nationale à laquelle les acteurs locaux adaptaient des préoccupations spécifiques de leur territoire.

Au contraire, « Quartiers 2030 » a fondé sa démarche sur une forte contribution des acteurs et des habitants, engagée durant toute l'année 2023 et venant poursuivre une forte implication des acteurs au moment de l'évaluation (2022) du Contrat de ville qui s'est achevé. Les recommandations nationales sont venues s'ajouter aux propositions locales.

L'évaluation fut le moment déclencheur de cette approche. Elle a été un temps particulièrement important dans le parcours d'élaboration du document cadre 2024-2030 : en effet, le précédent contrat, démarré en 2015 a été deux fois prorogé pour atteindre 9 ans, une durée très importante pour des quartiers sans cesse en mouvement.

La nouvelle contractualisation vient donc doublement actualiser la prise en compte des quartiers prioritaires :

- par un diagnostic renouvelé ;
- par une écoute plus forte des acteurs de proximité et des habitants qui a primé sur des recommandations nationales.

I- LES ENSEIGNEMENTS DU CONTRAT DE VILLE DE CHÂTEAURoux MÉTROPOLE 2015-2023

A) Analyse de l'évaluation menée en 2022 : émergence des enjeux forts

En 2022, le cabinet Terre d'avance a été chargé de l'évaluation du Contrat de ville. Plusieurs propositions ont été émises sur le fonctionnement général, mais aussi selon les différents piliers.

Ainsi, en matière de cohésion sociale, trois objectifs prioritaires ont été définis :

- Favoriser l'accès aux droits des habitants : étaient particulièrement ciblés, l'accompagnement des primo-arrivants, la lutte contre la fracture numérique ou encore le développement de l'offre d'accueil pour la petite enfance.
- Développer davantage les offres à destination des jeunes et des parents : il s'agissait ici de favoriser l'offre sportive dans les quartiers prioritaires, de renforcer la vie associative, d'établir une meilleure relation entre les parents et l'école ou encore de généraliser la Cité éducative à l'ensemble des quartiers prioritaires.
- Favoriser le vivre et faire ensemble : cela s'appuyait sur la mobilisation des habitants sur des projets de convivialité dans les quartiers, l'organisation de rencontres régulières d'habitants et de professionnels pour favoriser les échanges informels, l'élaboration d'un budget dédié à des résidences d'artistes ou encore la création de lieux ou de temps de rencontres inter-quartiers.

S'agissant du développement économique, de l'emploi et de l'insertion, quatre enjeux se sont dégagés :

- Rendre les acteurs lisibles et visibles pour la population : avaient été évoquées la création d'une porte d'entrée emploi/insertion par quartier prioritaire afin de faciliter le relais d'information pour les habitants et les professionnels, l'établissement d'une cartographie des champs d'intervention à mettre à disposition des professionnels, la mise en œuvre d'un outil de communication pour les habitants.
- Renforcer la coordination entre les acteurs pour favoriser la mutualisation et l'articulation entre les actions en facilitant les échanges avec des professionnels d'autres champs : il s'agissait ici de créer une instance de coordination emploi-insertion à l'échelle de l'agglomération et d'élaborer un agenda partagé entre les professionnels.
- Diversifier les modes d'action et de suivi afin de renforcer l'intervention auprès des publics difficiles à atteindre: la volonté affichée était de prendre en compte la question du handicap, de renforcer la présence des acteurs de l'emploi et l'insertion dans les quartiers, de mener une étude de faisabilité pour la création d'une régie inter-quartiers et de développer les pratiques du « aller vers » via un système de parrainage entre habitants.
- Étendre les moyens dédiés au pilier emploi et insertion: l'idée était de faciliter l'ingénierie financière des projets et d'accompagner la construction de projets mutualisés pour faciliter la mobilisation des moyens.

Dans le volet cadre de vie, trois objectifs prioritaires ont été mis en avant :

- Renforcer la mobilisation et l'implication des habitants dans les projets d'aménagement et de cadre de vie, il s'agissait ici de communiquer en « porte à porte » avec les habitants sur les événements qui se déroulent dans leur quartier, de réfléchir à des méthodes de communication plus opérationnelles, de créer des espaces communs conviviaux, et de mobiliser les équipements de proximité.
- Avoir une animation et une intervention ciblée sur Vaugirard : par la création d'un lieu dédié aux jeunes adultes et d'un espace ouvert à tous, par l'amélioration des moyens de déplacement, par la redynamisation des commerces.

- Améliorer l'image et les représentations des quartiers : en accompagnant les habitants dans la réduction des actes d'incivilité et le traitement des déchets, en poursuivant les animations dans les quartiers, en développant les discours positifs.

Ces différents enjeux vont, pour l'essentiel, constituer la trame de ce nouveau Contrat de ville.

B) Synthèse des concertations citoyennes de l'été 2023

- **un contexte**

- Les rencontres avec les habitants se situent dans le cadre des circulaires du Ministère de la ville du 3 avril, puis du 15 mai 2023, qui définissent les orientations des prochains contrats de ville « engagements quartiers 2030 » et, plus précisément, l'organisation de la concertation citoyenne.
- Des émeutes urbaines qui ont gêné durant une quinzaine de jours la rencontre habitants / « institutions » (2 rencontres ont dû être annulées).
- Un calendrier réaliste de rencontres assez resserré : entre mi-juin et fin juillet, soit 6 semaines. 9 rencontres ont pu être organisées, rassemblant une centaine de personnes.

- **les méthodes utilisées**

- L'association systématique du Conseil citoyen au processus et pour l'animation ;
- La sollicitation d'une association ressource, la FOL.36 – Ligue de l'enseignement, qui a développé depuis 2016 une « Fabrique d'initiatives Citoyennes » ;
- La prise en compte des événements de quartier déjà planifiés : « festi'quartiers », petits déjeuners habitants. La coopération avec les Centres socioculturels a été essentielle dans ce cadre.
- L'exploitation des échanges entre habitants dans le cadre du projet « quartiers en transition » mis en œuvre en mai-juin avec la collectivité et le Centre de ressources politique de la ville Villes au Carré.

- **la synthèse des paroles des habitants**

Les défis exprimés	Les atouts des quartiers	Les propositions
L'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Un maillage de centres socioculturels - La Cité éducative - Un PRE expérimenté, organisé et inventif - Le retour récent de clubs sportifs dans la politique de la ville - Des établissements scolaires impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux organiser (coordonner) l'aide aux devoirs. - Responsabiliser les jeunes. - Leur apprendre et leur donner la possibilité de s'organiser : faire en sorte qu'ils organisent leurs projets et les accompagner dans ces démarches. - Développer leur curiosité : leur accorder des espaces de parole, un local spécifique, dédié à leurs pratiques et à la construction de leurs projets. - Prendre en charge les plus jeunes, trop livrés à eux-mêmes trop vite. - Créer du lien parents/enfants : faire en sorte que les parents osent demander de l'aide.
Bien vivre ensemble	<p>Les possibilités de rencontres dans un espace plus dense</p> <p>Des quartiers dont l'histoire repose sur la mixité d'origine de ses habitants</p> <p>Une partie des habitants est « moteur » pour le vivre ensemble et contre le repli sur soi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les rencontres intergénérationnelles. - Développer des promenades de quartier, au moins pour les nouveaux habitants: connaître, échanger, s'exprimer, se rencontrer vraiment. - Créer des événements pour mieux accueillir les nouveaux habitants. - Prendre en compte les plus isolés (familles monoparentales, personnes âgées, personnes ayant une santé précaire, personnes en difficulté avec la langue) : développer un réseau (commerces de proximité, CCAS, facteurs, gardiens, CAS...) pour éviter ou casser cet isolement. - Mieux adapter les espaces au personnes PMR. - L'entraide est essentielle « <i>sinon, c'est pas la peine de vivre les uns à côté des autres</i> » - Propreté : comment sanctionner ceux qui jettent leurs ordures (par la fenêtre) ? - Nuisances sonores : « si ça continue, je vais partir, alors que ça fait 20 ans que j'habite là ». - Face au « on n'est plus chez nous », accepter d'aller vers les autres et d'apprendre à se connaître entre voisins, entre différentes cultures : organiser des rencontres interculturelles pour que la découverte de « l'autre » ose se faire, avec des activités festives, culinaires. - Stopper les assignations à habiter en fonction de ses origines. - Mener des actions contre toutes les discriminations. - Rodéos : aménager l'espace urbain pour les limiter. - Développer un état d'esprit quartier/village.

Exercer sa citoyenneté	<p>L'activité porteuse du Conseil citoyen de Châteauroux</p> <p>Les projets sociaux des centres socioculturels et leur déclinaison en instances participatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser la participation réelle des habitants : espaces d'informations réciproques tous les 2 mois (dispositifs, nouveaux projets, financements...) – espaces d'échanges où les désaccords sont possibles, sans jugement et qui prône la transparence. - Les habitants doivent mieux connaître et comprendre les dispositifs, les procédures, comment ça marche : rdv réguliers avec des « décideurs », sur des sujets établis par les habitants. - Apprendre à mieux écouter les habitants. - Leur faire confiance dans leurs capacités à contribuer à l'amélioration du quartier. - Inverser le processus : les habitants ne se mobilisent pas car ils ne sentent pas en position de décider. - Créer un bar associatif. - Faciliter et accompagner la création d'associations.
L'égalité d'accès à...	<ul style="list-style-type: none"> - Des équipements et structures en proximité et identifiés - Des quartiers spatialement intégrés à la ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Le souhait d'une médecine de proximité, y compris pour des soins spécialisés. - Des pratiques sportives difficiles d'accès (tennis...). - La culture : organiser des navettes A/R pour les jours de spectacle (Equinoxe - MACH36) – inciter financièrement à la pratique d'activités culturelles. - Dépasser la logique de structure, au profit d'une logique service rendu.
L'insertion l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Des quartiers à taille humaine qui permettent d'organiser des propositions individualisées - Un maillage de structures, même trop peu coordonnées - Une structure municipale de médiation dédiée 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre les métiers « mal vus » en valeur. - Lutter contre les discriminations liées au faciès, au nom, à l'adresse. - Expérience : il faut bien commencer ! Et il faut tenir compte d'autres expériences, d'autres compétences acquises (bénévolat, entraide...). - « On aide nos parents financièrement : on est les seuls à faire ça ! ». - Dans le cadre de la rénovation des quartiers : embaucher en priorité les habitants. - Accompagner encore et encore à la création d'entreprises: le manque d'infos persiste.
Les mobilités	<ul style="list-style-type: none"> - Des quartiers spatialement intégrés à la ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un système de co-voiturage solidaire de proximité, avec une application. - Passages de bus plus fréquents - Mise à disposition de trottinettes et vélos en libre-service (sous condition de formation/emploi). - Soutien à la récupération, réparation de vélos. - Mise en place de pédibus, vélobus. - Le centre commercial devrait devenir un lieu de vie : à Vaugirard, le 1^{er} supermarché est à une demi-heure à pied. - Les parents avec enfants préfèrent rester, car cette notion de famille crée des liens : copains, mais aussi entre « mamans ». - Les adultes seuls ou sans enfant ont tendance à partir dès que possible.
Le logement	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes NPRU 1 et 2 	<ul style="list-style-type: none"> - La nécessité d'un accompagnement des MNA. - Végétaliser les murs, les toits. - Avoir accès à une maison (avoir un « extérieur » à soi), même si ça peut isoler des autres.

L'attractivité, les représentations	- NPRU	<ul style="list-style-type: none"> - Casser la notion de cas soc', d'habitant qui vit sur les aides sociales et déjouer le sentiment de relégation, d'abandon. - Travailler sur les barrières qu'on se met nous-mêmes : on n'ose pas (notamment les femmes). - Continuer à travailler sur la mémoire, qui mettrait en évidence les raisons de la fierté d'un quartier. - Vive la verdure : encore + ! A l'opposé, des jeunes expriment qu'avec autant d'espaces et d'arbres, Saint-Jean, ce n'est plus un quartier ! - Soutenir les commerces de proximité – redynamiser les marchés hebdomadaires. - Rénover, modifier régulièrement les jeux pour enfants, installer des bancs de façon que les mamans puissent discuter, avoir de la lumière l'été jusqu'à 23h, avoir des jeux adaptés à l'hiver : les seules demandes des mamans !
La sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de zone de non droit - Un nombre de « fauteurs de troubles » limité, et plutôt connu 	<ul style="list-style-type: none"> - Les réseaux de deal créent de la violence : il faut les combattre. - La peur de représailles si on fait des reproches (à des voisins par ex.) : besoin d'une police de proximité avec les habitants). - Créer des arrêts de bus personnalisés (au plus près de chez soi). - Certains espaces sont réservés, notamment le soir. - Intérêt d'une présence de médiateurs le soir.
La transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Des actions récurrentes qui s'installent (jardins partagés) - L'inscription de Châteauroux dans « quartiers en transition » avec Villes² - Label « quartiers résilients » 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des jardins collectifs à plus grande échelle (avec poulaillers...), avec formation collective aux techniques, à l'esprit de coopération. - Améliorer la gestion de l'eau : fuites, récupération. - Créer des îlots de fraîcheur. - Développer l'accès à des produits frais de qualité. - Mettre en place une ressourcerie. - Sensibiliser et former aux écogestes.

C) Les apports des acteurs lors des travaux de préparation du contrat

En octobre 2023, trois groupes de travail ont été réunis sur la base des trois piliers en vigueur sur le Contrat de ville d'alors. Co-animés par l'État et la collectivité et composés à la fois d'acteurs professionnels de la thématique et d'habitants, ils se sont appuyés sur les travaux énumérés ci-dessus, à savoir l'évaluation du Contrat de Ville et les concertations citoyennes, mais aussi sur des ressources bibliographiques, pour envisager la base des futurs Contrats. Une cinquantaine de personnes ont contribué à la réflexion.

Des travaux spécifiques ont également été utilisés comme la formation délivrée par Villes² sur la fresque du climat et la fresque de la renaissance écologique.

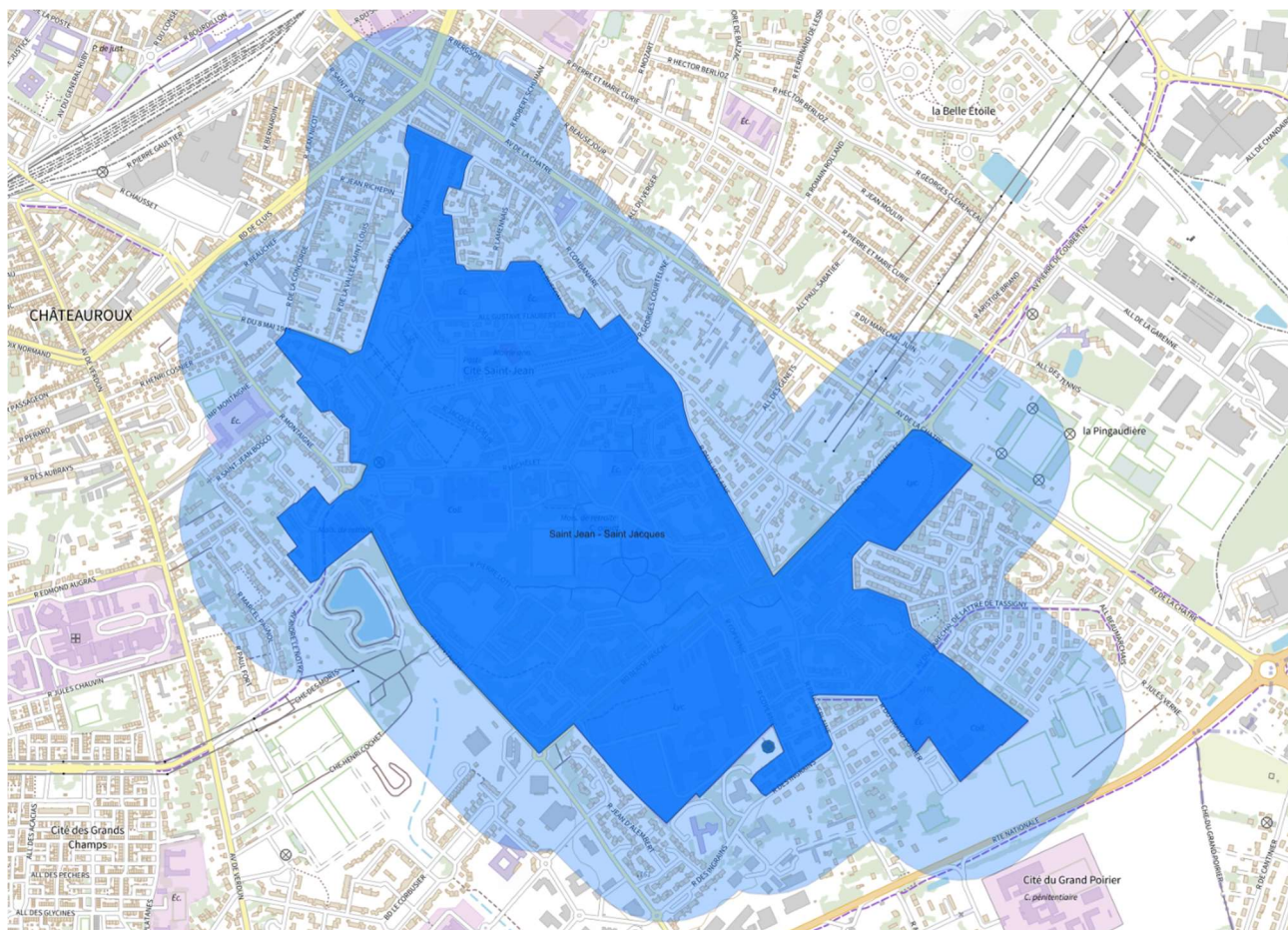
La synthèse de ces travaux a été effectuée sous forme de tableaux identifiant les objectifs 2024/2030, les actions et projets à mettre en œuvre et des indicateurs de mesure.

La démarche a été présentée durant une réunion co-présidée par la Secrétaire Générale de la Préfecture et le Vice-Président de Châteauroux Métropole en charge de la Politique de la Ville.

La validation de cette démarche et de la synthèse des travaux dessine l'architecture des enjeux, des objectifs et des propositions inscrites dans ce contrat.

II- LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DE CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

A) Saint-Jean / Saint-Jacques



- **Démographie** (Source: Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi 2019)

Les dernières données disponibles de l'INSEE, de 2018, ne révèlent pas la situation d'aujourd'hui, après les actions de démolition et de relogement du NPRU depuis 2020, mais aussi après l'extension du périmètre à partir du 1er janvier 2024, englobant une partie habitée plus importante de Saint-Jacques.

Avec les opérations de rénovation urbaine, le quartier perd pour l'instant des habitants. De 4 877 en 2013, le quartier est passé à 4 343 habitants en 2018. Cette tendance devrait se poursuivre jusqu'en 2025, avant que le quartier ne reprenne des habitants à la faveur des reconstructions. Le quartier concentre les jeunes de la ville avec 43,4 % des moins de 25 ans, marquant un indice de jeunesse à 2,3 (contre 0,8 pour la ville).

- **Données sociales** (Source: Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi 2019)

Le taux de pauvreté est de 55 % contre 20,8 % pour la ville. 18 % des ménages seulement sont imposables, le taux de bas revenu est de 76,2 % avec un revenu médian de 12 600 € (contre 19 560 € pour la ville) : l'écart s'est creusé depuis 2015.

On constate également que le taux de familles monoparentales est de 38,1 %.

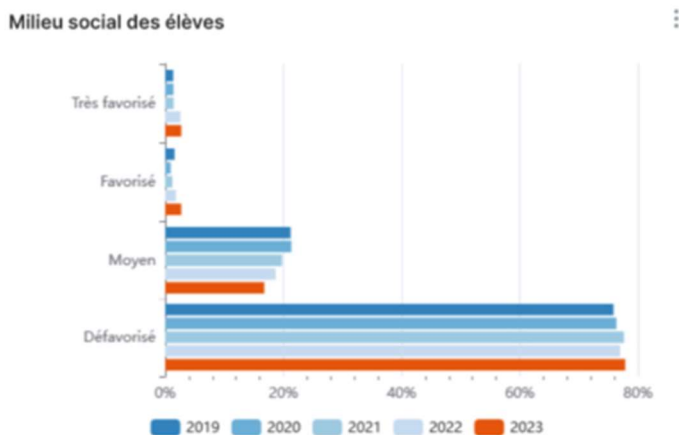
Le quartier Saint-Jean/Saint-Jacques est le 2^{ème} quartier le plus pauvre de la région Centre - Val de Loire.

• Éducation et scolarité

Les 6 écoles du quartier accueillent 965 élèves à la rentrée scolaire 2023/24.

4 sont intégrés au REP+, ainsi que le collège Rosa Parks, qui compte 409 élèves à la rentrée 2023/24.

Les élèves inscrits sont très largement issus de milieux défavorisés.



(source : DEPP 2023)

Le collège Jean Monnet, désormais intégré dans le périmètre, compte 420 élèves, dont 6,9 % résident dans le quartier (rentrée 2022/23).

Au niveau des établissements scolaires, l'IPS est inférieur à 70 dans toutes les écoles et le collège Rosa Parks (moyenne nationale : 102). Le collège Jean Monnet, qui présente une forte mixité sociale, affiche un IPS de 103,5.

Près d'un tiers (30,6 %) des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi (INSEE 2018).

Pour autant, le quartier bénéficie de tous les dispositifs et mesures liés à l'éducation: le REP+, un PRE performant, un programme vacances apprenantes très développé, le dédoublement des classes, école ouverte, cordées de la réussite, etc.

• Travail social et offre éducative

Outre les structures scolaires qui bénéficient d'espaces éducatifs remarquables, en relation permanente avec le PRE, on compte un centre socioculturel, une équipe de prévention spécialisée, un Pôle insertion médiation, une médiathèque. Par contre, les associations sont peu présentes au sein du quartier. D'autres interviennent, notamment dans le champ sportif, culturel, et l'accès aux droits (US le Poinçonnet, CIDFF, Atelier de la poissonnerie...).

Les structures municipales (Centre socioculturel, PIM, équipe de prévention) développent le « aller vers » pour aller au plus près des jeunes avec lesquels le lien s'était fracturé. En s'appuyant sur des jeunes relais, sur des professionnels ayant des relations privilégiées avec des jeunes du quartier, le centre socioculturel a réussi à déployer des actions plus en phase avec les attentes de ces derniers favorisant ainsi leur adhésion et appropriation de la structure. Ce travail reste néanmoins à maintenir et développer dans le temps pour qu'il puisse porter ses fruits.

Les accueils collectifs de mineurs, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité et les ateliers thématiques sont maintenus en mettant l'accent à destination des besoins des familles monoparentales dont la présence est en augmentation.

La Cité éducative est venue renforcer et développer ces modalités de prise en charge éducative. Elle favorise la coopération entre les acteurs, propose des temps de formation commune et permet de nouvelles initiatives. La démarche « projet » y est généralisée, permettant aux

actions existantes d'être renforcées et appropriées par davantage d'acteurs et facilitant la mise en œuvre de nouveaux projets, conduits par plusieurs partenaires. Ainsi, une centaine de projets ont été accompagnés par la Cité éducative depuis septembre 2021.

- **Sécurité et tranquillité du quartier**

Même si les espaces publics sont plutôt bien occupés, il n'en reste pas moins que ceux-ci ne sont pas partagés par l'ensemble des habitants. On identifie notamment que la place des femmes reste très précaire sur l'espace public, bien que ces dernières n'expriment pas un sentiment d'insécurité. Un travail partenarial mené sous l'égide du CIDFF et dans le cadre du dispositif « gilets roses » montre l'importance des actions qu'il reste à mener pour enrayer l'inégalité de genre dans l'espace public, notamment à l'approche des lieux de pratiques sportives et du centre commercial.

La mobilisation des habitants représente une difficulté majeure au quotidien : trop peu sont investis pour l'amélioration de leur cadre de vie.

On constate que le climat social est relativement serein, même si la vie nocturne présente d'autres réalités avec de nombreuses zones identifiées de trafic de stupéfiants pouvant mener, à la marge, à des épisodes violents. Les différences culturelles provoquent également des rythmes de vie et des habitudes qui présentent des difficultés à cohabiter et peuvent peser sur la quiétude vécue des habitants.

- **Habitat et Urbanisme**

L'habitat du quartier Saint-Jean/Saint-Jacques se compose de 2 470 logements, répartis ainsi :

BAILLEUR	COLLECTIF	INDIVIDUEL
SCALIS-POLYLOGIS	1 177	57
OPAC 36	1 236	59

Depuis 2020, avec la validation du projet de renouvellement urbain dans les quartiers de Saint-Jean et Saint-Jacques par le CE de l'ANRU, Châteauroux Métropole s'est engagée dans une nouvelle phase de transformation de ces quartiers. Les opérations retenues visent à répondre à plusieurs enjeux stratégiques :

- Mieux assurer l'équilibre social et la mixité au sein des quartiers et dans la ville. Pour ce faire, Scalis-Polylogis va conduire 822 démolitions dans le quartier Saint-Jean. Au 31 décembre 2023, 47 % (soit 390 logements) de ce programme est réalisé. Sur les emprises, des reconstructions seront proposées avec des formes urbaines diversifiées et de nouveaux types d'habitat, à la fois en logements locatifs sociaux, mais également en accession aidée, voire en accession libre. 130 logements locatifs sociaux et 57 logements en accession sont prévus. 150 reconstructions de logements sociaux sont également menées sur le reste de la ville de Châteauroux.
- Faciliter les parcours résidentiels au sein ou en limite des quartiers, tout en rendant ces derniers attractifs pour les habitants de l'ensemble de l'agglomération à travers un changement d'image. L'année 2024 marque l'achèvement de la réhabilitation en label HQE des immeubles Montmirail et Craonne, représentant un total de 113 logements, et le démarrage de la réhabilitation des immeubles Varsovie, Alexandrie et Wagram (151 logements), qui seront livrés au début de l'année 2026. Au second semestre 2024, débutera également la requalification des immeubles Marvingt et Ader (199 logements) pour une labellisation BBC.

- Modifier l'image du quartier : au-delà de l'intervention sur le parc de logements, le projet du NPRU traite également des équipements et espaces publics. Déjà, deux opérations d'importance ont marqué les années écoulées, à savoir la reconstruction du gymnase Mondon sur Saint-Jean et la création d'une Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) sur Saint-Jacques. Cette transformation se poursuit en 2024 avec les travaux sur les bassins paysagers Bernard Louvet en entrée de quartier. Ces projets tendent à renforcer le lien entre Saint-Jean et Saint-Jacques en structurant les projets autour d'une promenade des équipements reliant les deux quartiers. Un nouvel équipement socioculturel, à la jonction des 2 quartiers, devrait venir compléter le programme d'aménagement d'ici la fin de l'opération. La promenade vise également à répondre à des enjeux de la résilience avec la création de respirations végétales pour créer des îlots de fraîcheur et une mise en valeur des modes doux.

L'ensemble des opérations menées dans le cadre du NPRU propose une démarche participative, impliquant les habitants. La question de la mémoire du quartier fait également l'objet d'actions et d'accompagnement.

- **Emploi et insertion**

Malgré un taux de chômage en baisse dans l'ensemble des quartiers, le taux d'emploi reste de 36,1 % (INSEE 2019). La crise sanitaire n'a fait qu'accentuer les difficultés d'accès à l'emploi. Ainsi, on compte près de 700 demandeurs d'emploi (France Travail - Dares - 2022), ce qui représente 14 % des demandeurs d'emploi de la ville. Cette surreprésentation (les habitants du quartier représentent 10 % des habitants de la ville) est cependant moindre que celle constatée au niveau national.

On constate un surnombre des femmes demandeurs d'emploi par rapport aux hommes, qu'on retrouve dans tous les quartiers de Châteauroux.

Près de 40 % d'entre-eux sont allocataires du RSA (38,6 % - Pôle-emploi / Dares - 2022).

Plus d'un demandeur sur 3 est étranger (36,3 % - même source).

1 demandeur d'emploi sur 10 a un niveau supérieur au baccalauréat.

La durée d'inscription ne montre pas de signification particulière: elle est aussi importante dans le quartier au-delà d'un an (45 %) que dans l'agglomération (43 %).

On constate également que le taux de familles monoparentales est de 55,4 % ce qui constitue une caractéristique forte de ce quartier.

- **Éducation et scolarité**

Les deux groupes scolaires Victor Hugo et Jules Ferry, comportant chacun une école maternelle et une école élémentaire.

A la rentrée scolaire 2023/24, 430 élèves étaient recensés dans ces établissements, 262 en élémentaire et 168 en maternelle.

Le collège Beaulieu, avec ses 472 élèves à la rentrée est situé en dehors du quartier politique de la ville et comprend une population beaucoup plus diversifiée qu'à Saint-Jean en accueillant des élèves du grand quartier, voire de communes alentour comme Luant.

- **Travail social et offre éducative**

Le quartier compte des associations importantes, notamment dans le champ du sport.

L'Etoile est le club le plus emblématique, avec une section football importante, mais aussi des activités de billard ou artistiques, auxquelles de nombreux habitants sont inscrits. De plus, cette association souhaite développer un projet associatif fondé sur le partenariat avec les autres structures du quartier.

Le Cercle de l'épée est historiquement présent sur le quartier.

Châteauroux Tennis Club, qui affiche le plus grand nombre de licenciés du département, est régulièrement sollicité pour des actions au profit des enfants des quartiers (ex. : fête de fin d'année, initiation aux sports de raquette avec le PIM et le DRE).

Le CIDFF intervient en direction des populations des quartiers prioritaires et notamment à Beaulieu où il a son siège. Le planning familial est également implanté dans le quartier.

On note également la présence de l'APF (Association des paralysés de France), qui participe à la vie du quartier, de l'atelier passerelle, dont nous parlerons ultérieurement, et d'une maison d'édition locale.

Une nouvelle association, « Beaulieu tous ensemble » est née du souhait des habitants de mener leurs projets avec une plus grande autonomie et une plus grande réactivité, suite à la municipalisation du centre social. Elle se crée dans la tradition d'une implication forte d'habitants aux projets et aux instances de proximité : centre social, conseil de grand quartier, conseil citoyen.

L'épicerie sociale « l'envol » est très active. Au-delà de sa mission principale, elle est prisée pour ses capacités à organiser des repas pour des formations, des rencontres, des événements.

Le Pôle insertion médiation est présent sur le quartier sous la forme d'un accueil de la population sur l'espace public (installation d'un tivoli) ou, dans le cadre d'un partenariat avec l'OPAC, dans la loge du gardien. Il intervient également ponctuellement pour résoudre certaines difficultés (ex: incivilités au collège).

Le Centre socioculturel (CSC) propose aux habitants plus d'une vingtaine d'activités ouvertes à toutes les générations, des plus jeunes, avec les accueils de loisirs, les accueils jeunes aux plus âgés, gymnastique douce ou ateliers cuisine, par exemple. En 2023, on recensait 138 adhésions individuelles, 29 familiales et 13 associatives.

Le CSC connaît un attachement très fort de la population adulte et senior qui se montre particulièrement impliquée dans toutes les actions d'animation proposées sur le territoire. Leur

engagement s'avère particulièrement prégnant au sein des différentes instances participatives et démocratiques. Le tissu associatif est également présent et facilite les coopérations pour favoriser le développement territorial.

A contrario, la population jeune reste à conquérir sur le quartier Beaulieu : il existe encore une défiance d'une partie des jeunes qui ne se sentent souvent ni écoutés, ni compris par le centre socioculturel. Les activités estivales menées hors les murs l'an passé ont permis de renouer le lien avec cette population.

Les grands événements festifs, comme le carnaval, la fête de quartier ou celle de fin d'année permettent de favoriser le lien social et de créer de l'intergénérationnel. Dès 2024, cette question de l'intergénérationnel sera activement suivie avec pour objectif la lutte contre la solitude et l'isolement des personnes âgées. D'autres initiatives vont voir le jour comme la mise en place d'un salon santé prévention au sein du quartier Beaulieu ou des projets autour de l'éco-citoyenneté.

Depuis l'année dernière, le CSC s'implique dans la Cité éducative au travers de temps de travail et d'animation. Le maillage reste à consolider pour que ces rencontres se transforment en actions co-portées par le CSC sur le territoire. Cette orientation est une priorité du CSC à très court terme. La mise en place récente d'un COPAR, collectif de parents et de professionnels visant à faire émerger et recueillir les besoins des parents d'enfants de 0 à 25 ans, est, en la matière, un signe encourageant.

Si on constate le vieillissement de la population de plus en plus isolée sur ce territoire, il y a également des arrivées de nouveaux habitants non pérennes avec notamment des jeunes accompagnés par une structure d'accueil installée récemment. Pour ces jeunes, le quartier Beaulieu est davantage une zone dortoir puisqu'ils n'y restent pas en journée : ils se déplacent beaucoup, notamment, à Saint-Jean. Leur intégration au sein du quartier ne représente pas un objectif pour eux.

Enfin, on relèvera la présence d'un centre commercial en cœur du quartier, avec l'Atelier passerelle (voir orientation stratégique n°7) et de 2 grandes surfaces à proximité, d'une bibliothèque annexe et de la salle Barbara, accessible aux habitants pour l'organisation d'événements familiaux ou festifs.

- **Sécurité et tranquillité du quartier**

Le sentiment ancien du quartier représentant un petit village persiste depuis des années maintenant. D'ailleurs, Beaulieu avait été peu touché par les émeutes urbaines de 2023. Des incivilités ont été relevées autour du Collège, mais l'intervention du PIM avait désamorcé ce processus. En revanche, le non-respect du tri sélectif et les dépôts sauvages, pas nécessairement du fait des habitants d'ailleurs, viennent un peu ternir l'image du quartier. Les services de la collectivité concernés, en lien avec le bailleur et le Sytom, notamment, vont prochainement mettre en place des interventions pour aller à la rencontre des habitants afin de résoudre ce problème. Des problématiques de dégradations de biens publics par le fait de groupes de jeunes issus du quartier sont parfois constatés tout comme des occupations de halls d'immeubles.

- **Habitat et urbanisme**

Le Programme de renouvellement urbain d'intérêt régional Beaulieu (PRIR) est entré dans sa phase opérationnelle rapidement avec la signature de la convention NPRU, de la convention GUSP, de la CIA et de la Charte Relogement le 8 janvier 2020.

L'équipe NPRU s'est adossée le soutien d'une AMO, et d'un urbaniste architecte et urbaniste paysager pour dérouler le programme.

En fin de phase de protocole de préfiguration, l'OPAC 36 avait déconstruit l'essentiel des 136 logements visés. Il a également procédé à des travaux d'amélioration de son parc en faveur du maintien des personnes vieillissantes sur son parc dans des logements Habitat Séniors Services et débuté une requalification de son parc de logements collectifs.

Le bailleur social a finalisé les opérations NPRU suivantes :

- travaux de démolition du site « Les éleveurs » préparant le projet de reconstruction de la régie technique de l'OPAC ;
- relogement, puis démolition du bâtiment 2/4 Place de Touraine , 28 logements (2020-2023) ;
- relogement des ménages de l'immeuble 2/12 Place du Limousin (2021-2022) ;
- construction d'un programme de 16 Logements locatifs sociaux en habitat semi-collectif R+1 ; les logements, de types 2 et 3, les plus demandés, ont été mis en location en juillet 2023.

2024 sera l'année du démarrage d'opérations en cœur du quartier QPV :

- restructuration des 60 logements Limousin (réorganisation intérieure des logements, création d'ascenseurs et de balcons, isolation par l'extérieur, réaménagements des halls d'entrée) et requalification de 30 logements avec réhabilitation thermique aux 1-5 Aquitaine ;
- construction de 12 maisons PSLA (Programme social location accession) Touraine ;
- reconstitution de 10 maisons (Logements locatifs sociaux).

De son côté, Châteauroux Métropole a engagé les études du PRIR en 2019, pour un début de travaux 2020 permettant la rénovation de ses équipements publics et le lancement du réaménagement des voiries.

Ainsi, ont été livrées les opérations suivantes :

- le complexe sportif Beaulieu :

Première opération engagée sur Beaulieu, cette opération avait pour ambition :

- de rénover l'ensemble des stades, vestiaires et offrir un Club house pour le football ;
- de relocaliser une partie des sections de l'Association l'Etoile au cœur du quartier Beaulieu.

L'équipement du complexe Beaulieu comprend ainsi, en plus du stade d'entraînement nivelé et ré-engazonné, un stade synthétique d'honneur, avec des vestiaires au confort amélioré et un Club house de 170 m², accueillant salle de convivialité, cuisine, lingerie et bureaux. L'inauguration a eu lieu en octobre 2022.

- la rénovation énergétique et l'amélioration du confort scolaire et périscolaire des écoles primaires de Beaulieu :
 - l'école élémentaire Victor Hugo a été inaugurée en septembre 2022 ;
 - l'école élémentaire Jules Ferry finalisée à la rentrée 2023. A noter que cette école a bénéficié de travaux d'agrandissement de l'Office de restauration qui accueille désormais les enfants de trois écoles maternelles et primaires chaque jour.

En matière d'espaces publics, le quartier Beaulieu dispose des premiers réaménagements :

- la rue de Provence Nord et sécurisation du parvis de l'école Jules Ferry, de la crèche « Les Lutins » a été mise en service en mai 2021 ; première portion de voirie réaménagée en entrée de quartier Nord : avec la création de pistes cyclables, ses aménagements paysagers en entrée de quartier et pieds d'arbres engazonnés. Les sept premières colonnes enterrées ont été créées, préfigurant les installations d'une vingtaine

d'autres points de collecte qui seront déployés en accompagnement des réaménagements du quartier Beaulieu.

- la rue d'Aquitaine et le réaménagement de ses parvis d'écoles Victor Hugo maternelle et élémentaire. L'inauguration en début d'été 2023 a mis en avant les projets participatifs éco-citoyens mis en place en lien avec cette opération : création du premier jardin partagé et composteur collectif dans l'espace public à Beaulieu, et ajout de carrés potagers et bancs à insectes sur le parvis des écoles.
- la rue d'Anjou, ainsi que la zone d'accès au local associatif des boulistes et aux terrains de boules, ont été réaménagés en 2023.

Afin de répondre au rapport « loi sur l'eau » établi en 2013 et qui préconisait la réalisation de 4 bassins de rétention sur le quartier Beaulieu, deux bassins ont été réalisés :

- bassin de rétention des eaux pluviales du stade (Etoile), livré en novembre 2021 ;
- bassin enterré Anjou creusé le long de l'immeuble Anjou, et recouvert par une bande végétale avec massifs à floraison printanière. Il a été mis en service à l'automne 2023.

Enfin, tout début 2024, viennent de débiter les travaux du projet phare et attendu du programme Beaulieu, à savoir la construction du Centre socioculturel, sur une parcelle de la Ville en entrée de quartier Beaulieu à proximité de l'école Jules Ferry et de la crèche municipale Les Lutins. Pour le quartier, cette opération a pour vocation de renforcer l'attractivité de ce pôle d'équipements structurants et d'ouvrir ce territoire sur le rond-point des Marins, donc sur le centre-ville. Il répond également aux besoins de regrouper les deux pôles du Centre socioculturel actuellement en fonctionnement sur deux sites éloignés.

A noter que les opérations urbaines sont accompagnées :

- par une concertation en phase étude, avec des ateliers urbains permettant d'intégrer l'expertise d'usage des habitants et acteurs du quartier et d'initier des projets participatifs ;
- du soutien d'initiatives et la promotion de projets de quartier favorisant l'appropriation du changement par les habitants, la gestion d'attente (en amont du début des travaux du centre socioculturel en particulier ou une fresque éphémère a été créée autour de plusieurs acteurs, et artistes du quartier sous le pilotage de l'Ecole municipale des beaux-arts).

Le début du programme a donc été intense ces premières années, et l'impact des années COVID (2020-2021) a pu être maîtrisé grâce au démarrage des études de lancement des marchés en amont des envolées tarifaires.

La vie du projet se déroule donc avec un accueil plutôt favorable de la population grâce aux espaces de paroles, d'écoute et d'implication offerts aux habitants et aux acteurs du quartier (via les réunions publiques, les relais du Conseil citoyen, du Conseil de grand quartier et des instances du Centre socioculturel).

● **Emploi et insertion**

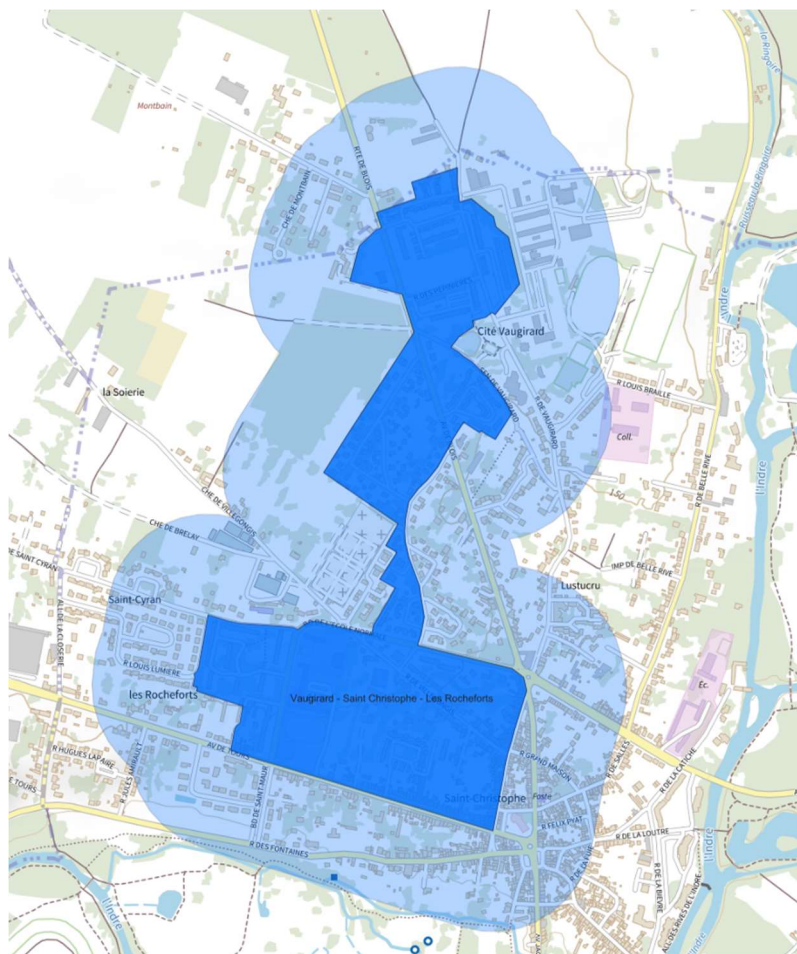
Le taux d'emploi sur le quartier était de 39,4 % contre 59,3 % sur la Ville (INSEE 2019). La part des emplois à durée limitée s'élève à 32 %, à comparer aux 18,5 % de la commune. On compte 345 demandeurs d'emploi (France Travail - Dares - 2022).

Le taux de chômage (au sens du recensement) est le plus important des 3 quartiers avec 42,2 % (INSEE 2019).

38,5 % d'entre-eux sont allocataires du RSA (France Travail - Dares - 2022).

Plus d'un demandeur sur trois est étranger (35,6 % - même source).

C) Vaugirard / Saint-Christophe / Les Rocheforts



- **Démographie** (Source: Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi 2019)

Le nouveau quartier prioritaire est pratiquement le même que celui de 2015 avec une seule modification, au Nord-ouest du quartier, un petit décrochage de l'autre côté de l'avenue de Blois en vue d'accueillir le futur projet de Maison de santé pluridisciplinaire.

La population du quartier était estimée à 1 503 habitants. On recense 37,4 % de moins de 25 ans avec un indice de jeunesse à 1,9 (contre 0,8 pour la ville).

- **Données sociales** (Source: Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi 2019)

Le taux de pauvreté est de 41,2 % contre 20,8 % pour la ville, et 15,4 % pour Châteauroux Métropole. 34,4 % des ménages sont imposables contre 49,6 % pour la commune, le taux de bas revenu est de 57,9%, 32,1 % pour la ville avec un revenu fiscal médian de 14 520 € (contre 19 560 € pour la ville).

On relève également un taux de familles monoparentales de 36,8 %.

- **Éducation/scolarité**

Les deux groupes scolaires Arago et Jean Racine comportent chacun une école maternelle et une école élémentaire.

A la rentrée scolaire 2023/24, 375 élèves étaient recensés dans ces établissements, 239 en élémentaire et 136 en maternelle.

Le collège Colbert, 381 élèves, est situé en dehors du quartier politique de la ville, même s'il en est très proche, et comprend une population beaucoup plus diversifiée qu'à Saint-Jean en accueillant des élèves du grand quartier, voire de communes alentour.

- **Travail social et offre éducative**

Le Centre socioculturel (CSC) est un équipement central sur le territoire. Il a fait face à un turnover important de son équipe au cours de ces dernières années durant lesquelles les services ont été maintenus, mais repensés tout comme les activités pour donner un nouveau souffle au territoire en développant des propositions plus ancrées au cœur du quartier avec, pour exemple, des actions culturelles déployées à l'extérieur (bibliothèque de rue, actions hors les murs d'été). De même, le Centre est désormais ouvert toute l'année sans interruption, ce qui permet d'opérer une veille sociale constante pour ce quartier au climat fragile.

Dans cette même démarche, les coopérations se sont amplifiées avec le conseil départemental depuis 2023, dont la présence dans les locaux sous forme de permanences, entre autres, tend à se renforcer, tout comme les actions avec les établissements scolaires du 1^{er} degré. Ici, un partenariat fort se construit pour favoriser la coéducation.

La particularité du Centre socioculturel consiste à accueillir dans ses locaux un pôle musiques actuelles qui est, depuis 2023, de plus en plus exploité et favorise les initiatives artistiques. Ainsi, l'installation d'artistes lors de résidences est de plus en plus régulière. Enfin, pour lutter contre la précarité alimentaire qui se cristallise sur le territoire via des sollicitations de l'épicerie sociale, des temps de travail ont été développés pour pouvoir initier dans un futur proche des actions innovantes d'ESS.

S'agissant de l'ambiance du quartier, l'activité de l'épicerie sociale démontre un appauvrissement continu et croissant de la population de Vaugirard. La particularité de ce quartier est de recevoir en nombre représentatif des populations migrantes accompagnées par des structures dans l'attente de situations plus pérennes. L'absence d'espace de vie sociale au cœur même des habitats collectifs et l'éloignement du quartier, amplifié par les difficultés en lien avec les transports en commun en raison de son positionnement excentré et en bout de ligne, contribuent à provoquer chez les habitants un sentiment d'abandon. En outre, la Cité éducative, n'étant pas encore déployée sur ce territoire, le quartier de Vaugirard est malheureusement privé de nombreuses possibilités.

- **Sécurité et tranquillité du quartier**

Une partie de la population vit en transit à Vaugirard dont de nombreuses communautés qui rencontrent des tensions internes dont l'impact sur le territoire est non négligeable. En effet, le climat peut parfois ainsi être particulièrement électrique voire dégradé. L'appropriation des habitants de leur territoire est particulièrement peu représentative: le lien social et la mobilisation citoyenne sur ce quartier restent particulièrement complexes à développer malgré les nombreuses initiatives. Durant les événements de 2023, des incendies de véhicules ont été relevés.

- **Habitat et urbanisme**

Ce quartier est le seul des trois à ne pas bénéficier de l'actuel NPRU.

Comme indiqué précédemment, son périmètre n'a que très peu évolué par rapport à l'ancien Contrat de Ville.

Trois entités distinctes forment ce quartier politique de la ville.

Au nord, Vaugirard constitue un quartier HLM datant des années 60, construit pour loger les ouvriers de l'usine Spatz, alors fraîchement installée à la porte d'entrée nord-ouest de Châteauroux qu'est l'avenue de Blois. Le tissu pavillonnaire, situé entre l'usine et le faubourg Saint-Christophe au sud, résulte d'une urbanisation plus tardive. Le quartier aujourd'hui

rassemble des logements sociaux qui ont fait l'objet de réhabilitations durant le premier PRU, ainsi que d'opérations de résidentialisation, entre 2004 et 2010. A noter, la construction de locatifs individuels réalisée par la Foncière Logement dans le cadre du PRU 1 sur la frange nord du quartier, et qui adoucit la transition entre le bâti collectif de la reconstruction d'après-guerre et les terrains agricoles directement environnants (au nord avec la commune de Déols et à l'ouest, commune de Saint-Maur). Autre spécificité liée au réseau viaire et à la structuration cadastrale : le quartier borde de nombreux équipements collectifs dont certains sont infranchissables vers l'est : gymnase Jablonsky, stade Max Ploquin, collège Colbert et, tout particulièrement, l'AFPA avec ses 9,25 ha. Localisés entre l'avenue de Blois à l'ouest et le méandre de l'Indre, ils forment un glacis de gros équipements qui compliquent le cheminement vers le parc de Belle-Isle à l'est, pourtant proche à vol d'oiseau.

Ce quartier est classé en quartier prioritaire depuis le milieu des années 90. Il se caractérise par un relatif enclavement et par l'accueil d'une population très précaire.

L'usine Spatz a laissé place en 2018 à un terrain aujourd'hui inexploité. Un nouveau projet de démolition, acté en 2022 et prévu pour fin 2025, concerne les 2 barres de scalis sises 140-158 rue de Vaugirard. Ce sont au total 100 logements prévus à la déconstruction, ainsi que des locaux tertiaires à usage des acteurs sociaux du quartier (épicerie solidaire), qui libéreront le terrain entre la friche et l'AFPA.

Outre les évolutions à court-terme dues aux travaux engagés par scalis (hors NPRU comme rappelé en introduction), une réflexion plus vaste concernant l'aménagement du centre du quartier sur le site de l'ancienne usine Spatz est à l'étude tout comme le projet d'implantation d'une future Maison de santé pluridisciplinaire en haut de l'Avenue de Blois.

Sur la partie centrale, le secteur des Cèdres et des Magnolias mêle du locatif et de l'accession à la propriété. Il s'agit d'un quartier plus récent datant des années 2000.

Au sud, on trouve la plus ancienne cité castelroussine, Les Rocheforts, érigée dans les années 50, ainsi que des logements collectifs situés Boulevard de l'Ecole Normale. Ces logements concentrent une population relativement précaire. Sur le secteur de Saint-Christophe, on trouve majoritairement des maisons de villes berrichonnes avec une population relativement mixte. A signaler également, un programme de 50 logements, Les Carrières, sur le périmètre.

Sur l'ensemble du secteur, scalis possède actuellement 423 logements, dont 367 logements collectifs (incluant les 100 à déconstruire rue de Vaugirard) et 56 individuels. Quant à l'OPAC, on recense 80 collectifs.

- **Emploi et insertion**

Le taux d'emploi sur le quartier était de 47,3 % contre 59,3 % sur la ville (INSEE 2019). La part des emplois à durée limitée s'élève à 25,5 %, à comparer aux 18,5 % de la commune. On compte 255 demandeurs d'emploi (pôle-emploi - Dares - 2022).

35,7 % d'entre-eux sont allocataires du RSA (même source).

Près d'un demandeur sur trois est étranger (29,5 % - même source).

III- LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE DE CHÂTEAURoux MÉTROPOLE

Châteauroux : une dynamique positive à poursuivre dans un environnement en pleine mutation

Créée en 2000, l'agglomération Castelroussine regroupe une population de 72 983 habitants. En son sein, la ville centre a une population estimée à 43 331 habitants en 2020.

Disposant de nombreux atouts en matière d'accès (gare ferroviaire, autoroute gratuite A20, aéroport Châteauroux Centre), Châteauroux a été une des premières agglomérations de France à instaurer un système de bus gratuits.

Ayant eu à connaître divers soubresauts, comme la fermeture de certains sites militaires, la Ville et l'Agglomération se sont lancés dans une campagne de requalification et de revitalisation du territoire (ex. : Manufacture des tabacs, création de la Cité du numérique, Pôle gare multimodal...).

En 2020, la ville a été classée dans le top 5 des villes de 20 000 à 50 000 habitants où « il fait bon vivre » par le Journal du Dimanche. De même, elle se caractérise pour être la ville de la Région Centre - Val de Loire disposant du nombre de m² d'espaces verts par habitant le plus élevé.

En termes de loisirs, Châteauroux Métropole dispose d'une scène nationale, située en cœur de ville, d'une salle de spectacles modulable pouvant accueillir jusqu'à 5 000 personnes, en bordure de l'aéroport, ainsi que d'un complexe aquatique récent situé sur le site Balsan.

Enfin, en 2024, Châteauroux accueillera un événement planétaire, les Jeux olympiques et paralympiques pour les épreuves de tir et de para-tirs sportifs.

A) Contexte

Depuis 1989 et l'opération de Développement social de quartier (DSQ) menée à Saint-Jean, la Ville s'est engagée dans une volonté de transformation de ses quartiers populaires. En 2000, l'Agglomération, nouvellement créée, se voit attribuer la politique de la ville parmi ses compétences obligatoires.

Diverses opérations vont être menées, comme un premier NPRU ou un Contrat de ville intercommunal, qui vont contribuer à changer l'image des quartiers.

Le nouveau contrat va, comme le précédent, concerner les mêmes secteurs mais élargis. Pour les quartiers Saint-Jean / Saint-Jacques et Beaulieu, une opération NPRU sera également en cours et contribuera à modifier en profondeur la structuration de ces quartiers (voir détail partie présentation des quartiers).

Parallèlement, la collectivité mène une politique éducative volontariste. Ainsi, elle a décidé d'étendre le Dispositif de réussite éducative hors des quartiers prioritaires sur ses propres subsides, avec la volonté, à moyen terme, qu'il recouvre l'ensemble du territoire municipal. En 2023, 883 parcours personnalisés ont été conduits.

La demande a également été faite par le triumvirat Commune/Préfecture/Éducation nationale pour que Vaugirard puisse, à l'instar des deux autres quartiers, bénéficier à son tour de la Cité Éducative.

De même, le dispositif Vacances apprenantes, mis sur pied en 2020, connaît une montée en puissance certaine avec, sur l'exercice 2023, 431 enfants ayant bénéficié de cette action. Pour rappel, ce dispositif a été créé pour répondre à la volonté municipale d'aider les enfants des quartiers, éloignés de la sphère éducative durant la période Covid, à renouer le contact avec l'école en mêlant apprentissage et aspect ludique. Le partenariat étroit avec l'Éducation nationale, la CAF et les acteurs locaux a largement contribué à cette réussite.

En matière de santé dans les quartiers, le Contrat local de santé, conclu jusqu'en 2026, intervient sur des champs divers et variés comme les déterminants de santé (ex. : alimentation), la santé mentale ou encore la santé environnementale. Il s'appuie sur un vaste réseau d'acteurs

parmi lesquels on retrouve les centres socioculturels présents sur chacun des quartiers prioritaires.

Ces équipements interviennent au plus près des habitants, de tous âges, en essayant de développer le lien social sur ces territoires et en favorisant la citoyenneté.

On citera également le Pôle insertion médiation, qui va, au-travers ses déambulations, à la rencontre des habitants et permet d'améliorer l'ambiance des territoires. Il favorise également l'insertion professionnelle d'un public très précaire en prévoyant des parcours sur mesure, en mettant en place des ateliers, apprentissage de la langue, jardinage, couture, techniques de recherche d'emploi, théâtre..., en effectuant des permanences sur l'ensemble des quartiers politique de la ville, en accompagnant des jeunes sur l'obtention de diplômes d'animation. Il a établi des liens avec des acteurs de la grande distribution, de l'agro-alimentaire, des agences d'intérim toujours dans cette optique de réinsertion.

L'État accompagne le développement des territoires en proposant des dispositifs aux collectivités. A Châteauroux, les dispositifs de droit commun s'appliquent d'abord : Territoires d'industrie, Petites villes de demain, Quartiers résilients, Contrat de transition écologique sont autant de dispositifs dont bénéficie le territoire.

S'ajoutent les initiatives particulières aux quartiers urbains : Adultes relais (10 postes en 2023), Emplois francs, postes FONJEP.

« Quartiers 2030 » prévoit l'affectation d'emplois socio-sportifs financés dans les QPV.

Dans un autre domaine, le « fonds vert » doit-il servir pour 15 % de son enveloppe à des projets de transition écologique dans les quartiers, comme la végétalisation des écoles (priorité 2024).

La mise en œuvre du Contrat de ville doit permettre de mieux intégrer ces dispositifs de droit commun au profit des habitants et des acteurs, et accentuer l'effort grâce aux soutiens spécifiques issus de la stratégie commune.

B) Stratégie du contrat de ville

Cette volonté commune de poursuivre la dynamique et de déployer de nouveaux outils au service de la population s'est traduite par l'élaboration d'une feuille de route co-construite entre les services de l'État, les élus locaux et les services, les acteurs associatifs, les bailleurs et les habitants pour la période 2024/2030.

Ont ainsi été identifiées trois orientations prioritaires qui répondent aux difficultés du territoire et qui s'articulent autour du fil conducteur de redynamisation et d'attractivité du quartier prioritaire :

- **le développement de l'emploi des habitants et de l'accroissement de l'activité économique des quartiers ;**
- **l'affirmation de la place de chaque habitant et le renforcement de la cohésion sociale ;**
- **la transition des quartiers pour une qualité de vie accrue.**

IV- LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

Organisation essentielle pour optimiser l'efficacité des actions, la gouvernance fait l'objet, dans le cadre de « quartiers 2030 », de modifications importantes, souhaitées par la collectivité, l'Etat et les signataires, et confortées par la circulaire du 4/01/2024. Celle-ci préconise :

- une forte mobilisation des partenaires, au-delà de la signature de la convention ;
- une coordination entre les acteurs et une meilleure articulation entre les dispositifs ;
- une plus forte participation des habitants.

Aussi, les partenaires ont adopté un mode de gouvernance le 18 janvier 2024, qui se compose des instances suivantes :

Instance	Mission	Membres	Fréquence
Groupe technique transversal	Partager : - des informations, des tendances sur les quartiers ; - des actualités institutionnelles ; - préparer la réunion annuelle.	Etat Collectivité Conseil citoyen	mars septembre
Comité de pilotage	- validation de la programmation annuelle ; - orientations stratégiques.	Ensemble des signataires de la convention	Avril
Groupes territoriaux	Analyse collective de l'année N-1 (bilans des projets, constats de terrain) et perspectives envisagées	Etat Collectivité Acteurs habitants	1 par QPV en juin
Réunions thématiques	- réflexion collective sur les problématiques émergentes ; - informations sur les évolutions notables des dispositifs, des contrats.	Tout public	en tant que de besoin
Réunion annuelle	- un bilan sur la réalité du droit commun mobilisé ; - un état d'avancement du NPNRU ; - un bilan sur l'utilisation de l'exonération de la TFPB par les bailleurs.	Ensemble des signataires de la convention	novembre

Par ailleurs, un bilan d'étape, sous la forme d'une évaluation intermédiaire, sera programmée à mi-parcours, soit en 2027.

V- LES GRANDS ENJEUX DES QUARTIERS ET LES ORIENTATIONS

A) Le développement de l'emploi des habitants et l'accroissement de l'activité économique des quartiers

Le département de l'Indre a un tissu économique qui se structure essentiellement autour de petites et moyennes entités, avec une industrie qui conserve une position relativement importante composée d'une diversité d'entreprises clés, telles que : BARILLA dans la boulangerie industrielle et PYREX dans les produits verriers.

Le secteur de l'aéronautique est un marqueur de l'économie locale avec l'aéroport de Châteauroux qui se distingue par son activité dans le fret aérien et la maintenance aéronautique. Il dispose d'une importante zone de maintenance aéronautique avec des entreprises spécialisées dans la sous-traitance aéronautique, comme la maintenance des avions commerciaux, la peinture aéronautique, et le démantèlement d'avions en fin de vie. Parmi les entreprises notables, on trouve Dale Aviation, Satys, Vallair, et Veolia Aero Recycling France.

La situation de l'emploi est moins bonne dans l'Indre qu'au niveau régional (taux de chômage de 7,1 % contre 6,9 % en région Centre – Val de Loire) et est, sans surprise, défavorable aux quartiers prioritaires : au 4^{ème} trimestre 2023, les demandeurs d'emploi (A, B et C) résidant en QPV représentent 8,6 % des demandeurs d'emploi du département (source France Travail - DARES), alors qu'ils ne représentent que 3,4 % de la population.

Dans les quartiers prioritaires, la création d'entreprises est encouragée comme moyen de lutter contre le déterminisme social et le chômage élevé souvent observé dans les quartiers prioritaires. Des structures comme la BGE, l'ADIE et le PLES fournissent un soutien crucial à ces entrepreneurs.

Pour obtenir des résultats tangibles, il est maintenant nécessaire de coordonner les politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion entre les collectivités locales et le Service public de l'emploi à l'échelle de notre bassin d'emploi.

Les orientations stratégiques

- 1. opérer une réelle coordination des acteurs**
- 2. améliorer la visibilité et la lisibilité des dispositifs**
- 3. faire reculer la précarité par le développement d'autres modes d'action et de suivi**

OPÉRER UNE RÉELLE COORDINATION DES ACTEURS

CONSTATS

Si les partenaires sont bien présents dans les territoires, de manière durable ou ponctuelle, ou s'ils sont accessibles aisément sans être présents physiquement dans les quartiers, si les dispositifs de droit commun et les spécifiques sont mobilisables, la coordination des acteurs apparaît essentielle pour maximiser l'impact des actions entreprises en matière de promotion de l'emploi et de la création d'entreprise, pour permettre l'utilisation optimale des ressources, favoriser les synergies entre les différents intervenants, proposer des solutions globales et cohérentes aux défis rencontrés.

OBJECTIFS

• Démontrer une complémentarité de l'action publique

Les outils et dispositifs permettant l'accès à la formation et à l'emploi existent et sont utilisés par les acteurs. L'efficacité sera plus grande si l'articulation entre ces dispositifs et la coopération des acteurs fait l'objet de nouveaux processus.

• Savoir repérer les spécificités et les complémentarités

Contrairement à une idée reçue, les prérogatives de chaque acteur ne sont pas précisément repérées systématiquement par les autres. Les bénéficiaires ne se repèrent pas non plus de façon optimale dans ce réseau des intervenants.

• Développer les passages de relais

La coordination passe par la reconnaissance réciproque de la complémentarité des acteurs et par une mutualisation des approches au profit des publics, en dépassant systématiquement le travail en silo.

PRÉCONISATIONS D' ACTIONS A CONDUIRE

• Création d'une plateforme de coordination

Mettre en place une plateforme ou un organe de coordination où tous les acteurs concernés, tels que les représentants des collectivités locales, les entreprises, les associations, les organismes de formation, les institutions publiques, etc., pourraient se réunir régulièrement pour échanger des informations, partager des bonnes pratiques et collaborer sur des projets communs.

Plus simplement, des réunions trimestrielles, associant l'ensemble des parties prenantes pourraient être organisées pour assurer la coordination des acteurs, mais surtout des actions afin d'assurer des « parcours sans couture » aux bénéficiaires.

Une veille devrait être mise en œuvre, à la fois pour actualiser les données et pour adapter des outils notamment d'accompagnement.

• Organisation d'actions communes

Ces actions doivent contribuer à :

- la valorisation des publics, à les accompagner dans leurs parcours ;
- lutter contre les discriminations, sur toutes les thématiques de l'insertion professionnelle ;
- créer des réseaux locaux tels que des clusters ou des pôles de compétitivité, afin de favoriser les synergies et les partenariats entre les différents acteurs et de stimuler l'innovation et la création d'emplois.

- **Développement de formations de culture commune des acteurs**

Ces formations doivent permettre de se re-connaître et de connecter les différents outils et dispositifs.

Elles pourraient favoriser également la collaboration entre les pouvoirs publics et les entreprises privées en encourageant la mise en place de partenariats public-privé pour développer des projets économiques et sociaux dans les quartiers prioritaires.

PILOTES

- ✓ DDETSPP
- ✓ France Travail
- ✓ Châteauroux Métropole

SERVICES ASSOCIES

- ✓ Conseils régional et départemental
- ✓ Associations accompagnatrices des publics
- ✓ Bpi France

INDICATEURS

- ✓ Création de la plate-forme et implication des acteurs
- ✓ Nombre de réunions de coordination
- ✓ Nombre d'actions communes réalisées

FINANCEMENTS ENVISAGES

- ✓ France Travail, Mission locale, Bpi France
- ✓ Collectivités : Châteauroux Métropole, Région, Département,
- ✓ Etat : DDETSPP
- ✓ Bpi

Financements Spécifiques mobilisables

- ✓ Bop 147 politique ville
- ✓ FSE

Orientation stratégique n°2

AMÉLIORER LA VISIBILITÉ ET LA LISIBILITÉ DES DISPOSITIFS

CONSTATS

Face à la multiplicité des dispositifs et des acteurs, les habitants peinent à s'orienter, à connaître les possibilités de création d'entreprise. Les dispositifs de droit commun sont trop souvent méconnus et considérés comme peu accessibles.

OBJECTIFS

- **Développer des espaces d'accompagnement partagés**

Des réseaux existent, Il est nécessaire de mieux y recourir comme les maisons France Service, voire de réfléchir à de nouveaux espaces communs.

- **Partager avec tous les acteurs des quartiers les mesures favorisant l'insertion et l'emploi**

Il s'agit de favoriser l'interconnaissance des dispositifs et des ressources entre les professionnels, mais aussi pour les habitants.

PRÉCONISATIONS D' ACTIONS A CONDUIRE

- **Définition de lieux et de ressources partagés**

Ces espaces devront prévoir une présence et des événements récurrents, afin de créer une présence physique dans les quartiers. Il est notamment possible de solliciter le réseau Maison France services, comme forme de plate-forme d'accompagnement à la création d'entreprise. La ressource « soliguide » mérite d'être renforcée. Si besoin, étudier l'idée d'un document ou d'un site web « qui fait quoi ? ».

- **Promotion de l'entrepreneuriat local**

Encourager et soutenir le développement de l'entrepreneuriat local en valorisant les initiatives entrepreneuriales issues des quartiers prioritaires, en mettant en place des campagnes de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneuriat, ainsi qu'en favorisant l'installation d'entreprises dans ces zones.

- **Mise en lumière de parcours réussis**

Communiquer, mettre en lumière les belles expériences, les parcours « remarquables » des publics issus des quartiers, notamment en s'appuyant sur les outils de communication locaux (TV, Réseaux sociaux,...).

- **Développement de programmes d'accompagnement**

Mettre en place des programmes d'accompagnement à destination des demandeurs d'emploi et des porteurs de projets entrepreneuriaux, comprenant des formations, du coaching, du mentorat, de l'accompagnement à la création d'entreprise, ainsi que des aides financières et des dispositifs d'insertion professionnelle. S'appuyer sur les Clubs services pour développer du mentorat, ou du parrainage afin de favoriser l'insertion professionnelle.

PILOTES

- ✓ DDETSPP
- ✓ France Travail
- ✓ Châteauroux Métropole

SERVICES ASSOCIES

- ✓ Conseils régional et départemental
- ✓ Associations accompagnatrices des publics

INDICATEURS

- ✓ Nombre de lieux partagés
- ✓ Nombre de candidats à la création d'entreprise
- ✓ Enquête sur la connaissance des dispositifs

FINANCEMENTS ENVISAGES

- ✓ France Travail, Bpi France
- ✓ Collectivités : Châteauroux Métropole, Région, Département,
- ✓ Etat : DDETSPP
- ✓ Bpi

Financements Spécifiques mobilisables

- ✓ Bop 147 politique ville
- ✓ FSE

Orientation stratégique n°3

FAIRE RECULER LA PRÉCARITÉ PAR LE DÉVELOPPEMENT D'AUTRES MODES D'ACTION ET DE SUIVI

CONSTATS

Le taux d'emploi des 15-64 ans est faible dans les 3 quartiers. A contrario, le taux de chômage oscille entre 31 % (Vaugirard) et 42 % (Beaulieu), soit plus de 3 fois supérieur au taux de chômage du département.

Cette situation touche davantage les femmes que les hommes au sein des QPV.

On observe une baisse générale de la demande d'emploi sur la période, particulièrement marquée pour les moins de 26 ans, surtout pour Beaulieu et Vaugirard. En outre, ces chiffres ne tiennent pas compte du fait que parmi les moins de 26 ans, une forte part n'est pas inscrite à France travail.

Par ailleurs, une forte part des demandeurs d'emploi issus des QPV est également bénéficiaire du RSA. Cela est notamment très marqué pour le quartier de Beaulieu où 48,7 % des demandeurs d'emploi sont également bénéficiaires du RSA.

Les quartiers QPV concentrent une part plus importante de jeunes de 16 à 25 ans qui sont ni scolarisés, ni en emploi (NEET) : Beaulieu compte 40,7 % de cette catégorie de jeunes, soit significativement plus que Saint-Jean / Saint-Jacques (34,1 %) et Vaugirard (31,9 %). Pour l'EPCI, ce chiffre tombe à 21,8 %.

Enfin, la part des familles monoparentales, pour qui l'accès à l'emploi ou à une formation est davantage complexe, est plus forte dans les QPV. Ainsi, presque la moitié des familles accompagnées par le DRE sont des parents qui ne sont pas en couple (rapport d'activité DRE, 2020).

Ces constats statistiques démontrent l'effort supplémentaire à mettre en œuvre pour faciliter l'accès des habitants des quartiers à une formation ou à un emploi, face aux difficultés, parfois cumulées, issues de leur parcours.

OBJECTIFS

- **Développer des techniques de remobilisation, « d'aller vers »**

La période récente de dynamisme économique a mobilisé les publics les moins en difficulté. Les plus éloignés de l'emploi nécessitent des démarches pro-actives « d'aller vers » qu'il reste à imaginer collectivement.

- **Tenter des dispositifs d'excellence expérimentaux**

Il existe de nombreux outils émergents encore non expérimentés dans l'Indre. Leur mise en œuvre pourrait faciliter l'accès à la formation et à l'emploi des publics les plus éloignés.

PRÉCONISATIONS D' ACTIONS A CONDUIRE

- **Des stratégies de ruissellement de l'information sur les droits et dispositifs**

- Veiller à ce que les informations sur les dispositifs emploi et création d'entreprise soient disponibles dans plusieurs langues et présentées de manière accessible à tous, en utilisant un langage simple et des supports visuels si nécessaire.

- S'appuyer sur les ateliers (PIM, équipe de prévention, petits déjeuners des centres socioculturels, séances sportives, culturelles de loisirs, jardins partagés...) proposés aux habitants des quartiers.
- Former et mobiliser des relais locaux (associations, centres socioculturels, leaders communautaires, etc.) pour relayer l'information et accompagner les habitants dans leurs démarches, en fonction de leurs besoins spécifiques.

- **Des méthodes « d'aller vers » renouvelées et coopératives**

- S'appuyer sur les groupes accompagnés pour préparer des vacances, des séjours, des spectacles pour travailler l'accès à l'emploi en identifiant des compétences transverses.
- Développer des démarches coopératives entre les services et s'informer réciproquement des méthodes et outils utilisés : l'idée est que ce ne soit pas les mêmes « invisibles » qui soient rencontrés plusieurs fois par des services différents.

- **Une approche par le développement de l'estime de soi**

- Le développement de projets tels que « l'académie des passions » (M. Hermine) pour des jeunes en décrochage scolaire.
- L'action « Reparinette », ateliers de réparation des biens de consommation à destination d'un public précaire (valorisation de sa propre capacité à faire et pourquoi faire émerger un projet professionnel).
- La mise en œuvre du CEJ-R (Rupture) piloté par l'UDAF sur l'ensemble du département mais particulièrement pour les jeunes des QPV.

- **La mise en œuvre d'une école de production**

En lien avec les besoins de compétences du territoire, cette école permettrait la pérennisation et le développement des entreprises locales et l'insertion professionnelle de jeunes notamment issus de QPV.

- **Le développement de dispositifs tels que « Dynamique pour l'emploi »**

Cette expérimentation est actuellement confiée au CCAS dans le cadre du Plan pauvreté.

- **L'organisation et coordination des formations FLE/alphabétisation**

Le constat est que de nombreux organismes proposent des formations pour l'apprentissage de la langue. Ainsi, certaines personnes bénéficient de plusieurs ateliers, quand d'autres n'y ont pas accès. Il est nécessaire que cette offre FLE soit entièrement coordonnée et organisée de façon collaborative.

- **Le réaménagement et modification des circuits des arrêts de bus**

Proposer plus de dessertes et de parcours habitat/zones d'activité.

PILOTES

- ✓ DDETSPP
- ✓ France travail
- ✓ Châteauroux Métropole

SERVICES ASSOCIES

- ✓ Conseils régional et départemental
- ✓ Associations accompagnatrices des publics

INDICATEURS

- ✓ Nombre de jeunes et d'habitants nouveaux bénéficiant des dispositifs et projets
- ✓ Mesure du nombre d'instances / de temps de travail collaboratifs entre partenaires
- ✓ Nombre d'expérimentations (outils, méthodes)
- ✓ Évolution des statistiques (taux d'emploi, décrochage, RSA)

FINANCEMENTS ENVISAGES

- ✓ France travail
- ✓ Collectivités : Châteauroux Métropole, Région, Département,
- ✓ Etat : DDETSPP

Financements Spécifiques mobilisables

- ✓ Bop 147 politique ville
- ✓ FSE

B) L'affirmation de la place de chaque habitant et le renforcement de la cohésion sociale

Malgré la place importante des actions favorisant la cohésion sociale dans le précédent Contrat de ville, l'apprentissage du vivre ensemble demeure un enjeu continu, en raison notamment des mouvements de population au sein des quartiers et des origines culturelles diverses qui les composent. Un des leviers est de faciliter l'initiative, la responsabilité et la co-décision des habitants. C'est un des enjeux de ce nouveau contrat, construit sur cette base de leur contribution directe aux objectifs et aux actions à mener.

Les orientations stratégiques

- 4. permettre à chaque habitant d'exercer sa citoyenneté**
- 5. favoriser le vivre et faire ensemble**
- 6. développer la qualité de l'offre à destination des jeunes et des parents**
- 7. accompagner les habitants dans l'accès aux soins et les démarches de santé**

Orientation stratégique n° 4

PERMETTRE A CHAQUE HABITANT D'EXERCER SA CITOYENNETÉ

CONSTATS

Dans les quartiers prioritaires, l'accès aux droits pour les habitants est loin d'être une évidence. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène. Tout d'abord, le premier écueil est la méconnaissance des droits ouverts. Cela peut reposer sur un défaut d'information préalable, sur une maîtrise de la langue française compliquée, sur le non accès à l'outil électronique, soit par manque de moyens, soit par manque de formation en allant jusqu'à l'illectronisme. Cela peut également porter sur des choix clairement tournés vers la satisfaction des besoins primaires qui se traduisent par la pratique du non recours. La complexité du fonctionnement institutionnel s'avère également une autre cause de cet accès difficile.

La perte du lien social a également constitué un phénomène marquant durant la période Covid et même après. Même si l'isolement est un phénomène réel, le désir de se retrouver commence à réémerger avec des participations en hausse lors d'événements festifs ou ludiques. C'est cette dynamique qu'il convient d'accompagner

OBJECTIFS

- **Apprendre à se connaître**

L'isolement des habitants des quartiers prioritaires est un phénomène qui a tendance à s'accroître notamment depuis l'épisode Covid. Cet isolement se traduit par la perte de lien social, mais aussi par un repli face aux acteurs institutionnels et par une diminution du nombre de bénévoles chez de nombreux partenaires. Il convient donc de mettre en place des mesures pour contrer ce phénomène.

- **Favoriser l'accès aux droits pour une équité des territoires et développer les potentiels individuels et collectifs**

L'enjeu est ici de lever les freins en vue de permettre un véritable accès aux droits et à l'ensemble des services mobilisables. Il faut donc ici accompagner les usagers, mais également agir sur les outils de communication en les renforçant et en les adaptant (ex. : traduction de certains documents) et mieux exploiter le traitement des demandes formulées.

PRÉCONISATIONS D' ACTIONS A CONDUIRE

- **L'appropriation par les habitants du fonctionnement institutionnel**

Les acteurs présents sur les quartiers ne sont pas toujours identifiés dans les services qu'ils pourraient rendre à la population. Lors des réflexions en groupe de l'automne 2023, plusieurs idées ont émergé afin de remédier à cela. Tout d'abord, une cartographie des structures pourrait être réalisée et des documents mis à disposition pour connaître les différences instances et leurs représentants. Des permanences d'acteurs, qui existent déjà, seraient à renforcer soit dans un simple rôle d'information, soit pour inscrire des habitants dans certains parcours (ex. : permanences d'assistantes sociales ou de la Mission locale).

- **Le développement des liens inter quartiers**

La création d'un Conseil citoyen interquartiers sollicitée par la Collectivité et accordée par l'Etat lors du précédent Contrat de ville, a prouvé toute son acuité. En effet, cela a permis de renforcer l'interconnaissance, d'aller découvrir d'autres territoires qui, s'ils ont des similitudes, ne rencontrent pas nécessairement les mêmes problématiques et de favoriser les échanges entre habitants. Afin de développer cela, certaines idées ont émergé comme celle d'une bourse d'échanges de services d'habitants inter-quartiers, la proposition de formations citoyennes

communes, de temps de réflexion partagés, l'organisation de rencontres de découverte des territoires associés à un temps de repas.

- **L'organisation de moments de convivialité**

Les événements festifs sont des temps très appréciés de la population des quartiers. Ainsi, chaque année, les fêtes estivales rencontrent un grand succès. Ce sont des moments qui permettent de favoriser le vivre ensemble avec une vocation intergénérationnelle. Ils mêlent souvent aspect ludique, mais aussi temps d'information où toutes les forces vives du quartier peuvent montrer aux habitants ce qu'elles proposent (ex. : offre sportive, accueil des jeunes, activités pour les adultes, propositions culturelles, évolution du quartier...). Dans ce cadre, le programme Festi'quartiers sera donc à poursuivre.

De même, les manifestations de Noël sont toujours très prisées des habitants avec un caractère familial affirmé. La mobilisation du Fonds de participation des habitants (FPH) reste donc un outil à consolider en la matière.

Les représentants habitants, Conseil citoyen, Conseils de grand quartier ou encore instances de participation des Centres socioculturels auront un rôle moteur dans le développement de ces actions.

- **Des sorties hors quartier**

Les différentes sorties organisées durant l'année, notamment pendant la période estivale, connaissent un réel succès. En effet, pour certaines familles, elles peuvent constituer l'unique moment où elles sortent du quartier. Elles permettent de renforcer les liens intra-familiaux mais aussi de développer des réseaux d'amitié avec d'autres participants. Elles contribuent également à développer l'engagement citoyen car elles sont souvent un premier pas entre la consommation pure de services et un engagement visant à porter des projets.

- **Un accès à la maîtrise de la langue française**

La mise en place d'ateliers d'alphabétisation, de FLE ou de français permet de développer l'autonomie, de renforcer la confiance en soi et de mieux pouvoir s'intégrer à la société. Les centres socioculturels ont un rôle moteur à jouer en la matière. Un équipement comme le Pôle insertion médiation peut aussi remplir cette mission. Il s'agira également de voir dans quelle mesure on ne pourrait pas traduire en langue d'origine les documents administratifs ou avoir recours à des interprètes.

- **La lutte contre la fracture numérique**

La tenue d'ateliers de sensibilisation à l'outil informatique est déjà en œuvre dans les quartiers. Des acteurs économiques, comme la BGE, associatifs, comme Emmaüs connect, ou Informatique pour tous dans l'Indre, ou municipaux, à travers les centres socioculturels, peuvent porter ces initiatives. Les enjeux sont ici de rendre accessible à tous l'outil informatique, d'apprendre les usages du numérique aux personnes qui en sont éloignées, d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives, mais aussi de lutter contre l'isolement. Au niveau national, 2 500 aidants numériques doivent être formés.

- **Les associations : un outil pour l'engagement des habitants**

Lors des travaux préparatoires au Contrat de ville, la faiblesse du tissu associatif a été mise en avant notamment pour le quartier de Vaugirard. Afin de remédier à cela, il a été proposé de développer auprès des habitants des ateliers de sensibilisation sur l'engagement et des formations aux compétences nécessaires pour créer une association. La mise en place d'une maison du bénévolat a également été évoquée.

PILOTES

- ✓ Ville, associations

PARTENAIRES ASSOCIES

- ✓ Etat, associations

INDICATEURS

- ✓ Nombre d'ateliers mis en place
- ✓ Nombre de bénéficiaires
- ✓ Nombre d'ateliers informatiques mis en place

FINANCEMENTS ENVISAGES

- ✓ Ville
- ✓ CAF
- ✓ BOP 147
- ✓ DDETSPP

Orientation stratégique n°5

FAVORISER LE VIVRE ET FAIRE ENSEMBLE

CONSTATS

Le vivre ensemble fait partie des fondamentaux de la politique de la ville. En effet, les quartiers sont des territoires multiculturels, intergénérationnels où, en dépit de la précarité prégnante et des réflexes communautaires, de réelles solidarités continuent à se mettre en place. De nombreuses initiatives collectives ont émergé dans le cadre du dernier Contrat de ville portées par des structures de quartier, des associations, des habitants (ex: réalisation de boîtes à livres ou de jardins partagés dans l'espace public). Souvent ces projets sont des premiers jalons vers un engagement citoyen plus actif. C'est pourquoi, le nouveau Contrat de ville devra continuer à favoriser le développement de ces projets qui ont un rôle certain sur l'ambiance dans les quartiers et contribuent à améliorer leur image.

OBJECTIFS

- **Développer les liens interculturels**

La notion d'interculturalité représente l'ensemble des interactions entre des cultures distinctes, dans un objectif de respect et de préservation des identités culturelles. Elle permet donc de prendre en compte la différence de l'autre, ceci dans un rapport égalitaire. Localement, et tout particulièrement sur le quartier Saint-Jean, de nombreuses communautés se sont agrégées sans toujours se côtoyer, voire en s'opposant. La meilleure connaissance des cultures réciproques permet de tisser des liens et de mieux s'inscrire dans son environnement.

- **Affirmer l'égalité de genre**

L'égalité femmes/hommes constituait un des axes transversaux du précédent Contrat de ville. D'ailleurs, lors de l'appel à projets annuel, les actions proposant de renforcer ce principe en prônant, par exemple, une plus grande mixité, étaient soutenues à une hauteur plus élevée. Toutefois, beaucoup de choses restent à faire comme en témoigne la place de la femme dans l'espace public souvent reléguée, voire absente de certains lieux. L'égalité des genres renvoie à la question de l'égalité des droits. Il y a donc tout intérêt à poursuivre l'action en ce domaine et pas seulement lors de la journée du 8 mars.

- **Concilier les identités particulières et une identité partagée**

Cette notion renvoie à l'idée de faire ensemble dans l'intérêt de tous. C'est aussi, en fonction de son vécu, de sa culture, de son histoire personnelle d'arriver à trouver des points d'accord avec l'autre pour pouvoir créer une parole commune ou monter des projets.

PRÉCONISATIONS D' ACTIONS A CONDUIRE

- **Organisation de rencontres interculturelles**

Ces temps permettraient de favoriser la découverte de l'autre et de mieux apprendre à le connaître. Lors du précédent contrat, impulsé par l'Atelier Santé Ville puis le Contrat Local de santé, une série de rencontres réunissant professionnels et habitants avaient été organisées et animées par des spécialistes afin de découvrir une multitude de cultures présentes sur le quartier. L'objet de ces rencontres était d'expliquer pourquoi, dans des situations données, la culture d'origine faisait que l'on appréhende le sujet de manière différente et qu'il fallait respecter les us et coutumes de chacun bien entendu dans le respect du cadre légal.

L'utilisation de l'outil culinaire, développé dans l'orientation stratégique 7 sur la santé, constitue un vecteur important de rapprochement des cultures.

Le travail sur la mémoire de quartiers, déjà développé dans les 3 quartiers par la compagnie bol d'air ou l'atelier de la Poissonnerie peut également servir de point d'appui à cette démarche tout comme le recours à l'image avec le soutien de la télévision participative MAP 36.

- **Création de lieux d'échanges dédiés**

Ils permettraient de développer l'interconnaissance et de favoriser les échanges entre habitants mais aussi entre habitants et professionnels. Ils pourraient servir de points d'ancrage à l'émergence de projets. Ils pourraient également servir de lieux d'accueil pour des résidences sur des actions ouvertes aux habitants des quartiers, mais aussi du reste de la ville en vue de favoriser les rencontres entre la population.

- **Mise sur pied de marches exploratoires**

Cette expérience avait été menée sur le quartier Saint-Jean. Réservée aux femmes, elle vise à ce que celles-ci se réapproprient l'espace public en identifiant les lieux où elles ressentent de l'insécurité et en recherchant collectivement des solutions. Ce travail est ensuite présenté aux décideurs, élus, représentants de l'Etat en écrivant un diagnostic et un plan d'actions afférent avec des objectifs à court, moyen et long terme.

Un travail de diagnostic et de propositions d'actions pour améliorer l'égalité de genre dans l'espace public a été mené par un collectif piloté par le CIDFF, dans le cadre de l'appel à projets « gilets roses ». Les préconisations issues de cette démarche doivent servir de fondamentaux au lancement d'actions nouvelles.

PILOTES

- ✓ Etat
- ✓ Ville
- ✓ Conseil citoyen
- ✓ Associations

SERVICES ASSOCIES

- ✓ Bailleurs
- ✓ CAF

INDICATEURS

- ✓ Intégration de nouveaux habitants, notamment issus de cultures différentes
- ✓ Nombre d'actions favorisant le rapprochement des cultures et des identités

FINANCEMENTS ENVISAGES

- ✓ BOP147
- ✓ Collectivités
- ✓ Égalité Femmes /Hommes et droit des femmes
- ✓ Fondations
- ✓ Bailleurs
- ✓ CAF

Orientation stratégique n° 6

DÉVELOPPER LA QUALITÉ DE L'OFFRE A DESTINATION DES JEUNES ET DES PARENTS

CONSTATS

L'éducation constitue dans notre société, et plus particulièrement pour les quartiers prioritaires, un repère indubitable pour les familles et leurs enfants. Mais, on constate que nombre de familles se trouvent démunies face à l'institution éducative et qu'il y a nécessité de les accompagner, l'éducation commençant, en premier lieu, dans le cadre familial.

De même, l'accès au sport et à la culture, qui constituent des vecteurs de socialisation importants, demeurent compliqués d'accès par manque de moyens, manque de transports, parfois manque d'équipements ou de clubs sportifs.

OBJECTIFS

- **Consolider l'offre éducative dans les quartiers**

Les trois quartiers politique de la ville bénéficient tous du Dispositif de réussite éducative. Il contribue à l'éducation des jeunes et favorise leur réussite dans leur parcours scolaire et extra-scolaire. Ces enfants présentent des signes de fragilité et de vulnérabilité pouvant remettre en cause leurs chances de réussite : manque de confiance en soi et besoin d'être valorisé et soutenu, absence d'ouverture vers l'extérieur du domicile, peu d'intérêt et de motivation à l'école. Les jeunes sont repérés et orientés par les partenaires sur le dispositif. L'accès au droit et la lutte contre les inégalités de traitement demeurent les priorités d'intervention. L'objectif est de travailler principalement sur les conditions d'apprentissages et non l'enseignement des matières. La politique d'intervention se résume en trois verbes : renforcer, compléter ou créer pour « donner du plus », mais ne jamais remplacer l'existant. La volonté affichée ici est de prendre en compte la globalité de la situation de l'enfant. Ce dispositif a fait largement ses preuves puisque la Ville l'a étendu à d'autres territoires avec l'objectif qu'à moyen terme, toute la commune soit couverte. Le travail sur mesure effectué auprès de chaque enfant, qui s'échelonne en moyenne sur 18 mois, est reconnu par les partenaires, au premier rang desquels figure l'Éducation nationale. Ce dispositif est donc à poursuivre et à affirmer.

La démarche Cité éducative, mise en place sur le quartier Saint-Jean / Saint-Jacques, puis étendu au quartier Beaulieu avec une demande en 2024 pour qu'elle bénéficie également au quartier de Vaugirard, a introduit de nouveaux modes de coopération avec une fonction d'ensemblier qu'il convient également de consolider.

Ces deux approches ne peuvent se faire qu'avec le soutien de l'Éducation nationale et, sur Saint-Jean / Saint-Jacques, en lien étroit avec le Réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP +).

- **Favoriser la parentalité**

Souvent, sont relevées les difficultés des parents à imposer un cadre et à apporter une aide éducative à leurs enfants. La barrière de la langue, la méconnaissance des institutions et la difficulté d'accéder à leur fonctionnement ont déjà été évoquées pour expliquer cet état de fait. De même, pour certains d'entre eux, l'école a souvent été vécue comme un traumatisme et peut constituer un réel repoussoir. Le DRE a bien saisi cette dimension et c'est pourquoi le soutien aux parents est au cœur du projet. Ainsi, dans chaque suivi individuel, la relation avec la famille s'avère être déterminante dans la réussite du parcours proposé à l'enfant. Fondé sur le consentement et la participation active des familles, cet accompagnement se matérialise par plusieurs fonctions : la médiation avec l'école, l'interface avec les services sociaux, la reconnaissance du rôle de parent, la responsabilisation et la mobilisation, le soutien et l'aide. Cette dimension a donc vocation à perdurer dans ce nouveau contrat.

- **Développer l'offre sportive et culturelle à partir des carences constatées**

La difficulté d'accéder au sport et à la culture est souvent mise en avant chez les enfants bénéficiant du DRE. En 2022, c'était d'ailleurs la problématique la plus citée. Malgré tout, des équipements sont bien présents dans les quartiers comme les gymnases ou les city stade, et certains clubs emblématiques drainent de nombreux jeunes, comme l'Etoile à Beaulieu ou le Boxing club savate à Saint-Jean. En matière de culture, nous trouvons une bibliothèque annexe à Saint-Jean, une autre à Beaulieu et des initiatives sont portées par des associations, comme l'Atelier de la Poissonnerie ou des structures municipales comme les centres socioculturels (ex. : bibliothèque de rue).

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS A CONDUIRE

- **L'intensification des actions socio-éducatives en direction des enfants âgés de 0 à 6 ans**

La Cité éducative a proposé de travailler sur cette tranche d'âge en proposant divers axes d'entrée:

- Mettre en cohérence les différentes actions concernant les enfants d'âge maternel : les familles d'enfants d'âge maternel sont confrontées à des offres multiples mises en œuvre de la crèche à l'école, sur des temps scolaires et périscolaires, par des structures diverses. La Cité éducative assurera aux familles la continuité éducative nécessaire et une complémentarité des actions susceptible de développer et d'améliorer l'offre globale.
- Développer la prévention et l'accueil des 0-3 ans et 3-6 ans sur les temps scolaires et périscolaires : sur le quartier Saint-Jean / Saint-Jacques, il n'existe pas une offre satisfaisante sur ces tranches d'âges en termes quantitatifs et qualitatifs pour les familles. La détection précoce et les conditions d'accueil seront privilégiées.
- Renforcer le lien avec les familles et les partenaires de la petite enfance: au niveau de l'école maternelle et de l'école élémentaire, la Cité éducative doit donner les possibilités d'un travail approfondi avec les familles en leur donnant la possibilité d'atténuer les difficultés liées à la langue, condition nécessaire à un meilleur suivi de l'élève. Elle doit également permettre aux familles de mieux comprendre les enjeux et le fonctionnement de l'école en informant et formant les familles. Enfin, le travail initié grâce à la Cité éducative doit tendre à donner aux familles les éléments concernant la parentalité. Ces points appellent le renforcement du partenariat avec les structures œuvrant dans ce domaine, avec la CAF notamment. La démarche Cité éducative doit également amener les écoles maternelles à développer de nouveaux partenariats avec les accueils petite enfance de façon à installer une continuité, une passerelle au bénéfice des premiers apprentissages.

- **L'affirmation du cadre d'action du DRE**

En 2023, 883 jeunes ont pu bénéficier de parcours personnalisés dont 387 enfants dans le cadre d'un suivi individualisé. Deux tiers de ces jeunes étaient issus des quartiers prioritaires et ceux suivis sur le quartier Touvent venaient, pour beaucoup, du quartier Saint-Jean suite aux opérations de relogement menées dans le cadre du NPRU. 115 actions individuelles ou en petits groupes hebdomadaires ont été dispensées sur un ensemble de thématiques, accompagnement à la scolarité, accès au sport, à la culture, à la santé, découverte des métiers, parentalité. Sur les parcours en cours, 84 % sont considérés comme en progression. Pour les sorties, s'agissant des objectifs fixés au départ, 54 % sont considérés comme totalement atteints et 15 % comme partiellement atteints, soit environ 70 % de sorties positives. A noter que 70 % du public accueilli a un quotient familial inférieur à 565. Le DRE répond donc aux attentes placées en proposant des solutions adaptées à chaque cas et en s'adressant, dans sa grande majorité, à des personnes en situation de précarité.

- **L'extension de la démarche de la Cité éducative au quartier de Vaugirard**

Lors de la demande de renouvellement de la démarche Cité Éducative sur les quartiers Saint-Jean / Saint-Jacques et Beaulieu effectuée en fin d'année 2023, il a été indiqué le souhait d'inclure le quartier de Vaugirard à la démarche. Lors du dernier Comité de pilotage du dispositif, tenu en janvier 2024, la gouvernance, portée conjointement par l'Éducation nationale, la Préfecture et la Ville a été mise en avant ainsi que l'équipe de coordination qui en résulte. De même, la recherche systématique d'articulations, notamment entre les dispositifs financeurs, s'est révélée efficace tout comme l'appui sur un partenariat renforcé et élargi (570 acteurs impliqués dans la Cité éducative en 2023). Le nombre de projets développés sur l'année scolaire 2022-2023, 69, est particulièrement significatif, ainsi que les 2 300 enfants et jeunes concernés ou les 1 150 parents impliqués. Enfin, le principe de coopération et de co-construction sur lequel repose le fonctionnement de la Cité est plébiscité. L'extension de cette démarche sur le quartier Vaugirard constituerait un plus indéniable pour un territoire qu'acteurs professionnels et habitants considèrent comme le plus relégué des trois quartiers (évaluation 2022, travaux préparatoires au Contrat de ville d'octobre 2023).

- **Un accès à la culture par le développement de projets artistiques**

Diverses initiatives ont été menées dans les quartiers et doivent perdurer. Ainsi, sur Vaugirard, un partenariat école/centre socioculturel/MLC Belle-Isle avec la participation de l'association Concerts de poche, a permis à des enfants et à leurs parents de découvrir la musique classique et de créer un spectacle en lien avec cet univers. Ce type de projets est à renouveler. De même, un réseau d'acteurs culturels, qui vise notamment à développer une approche commune de l'éducation artistique et culturelle a émergé en 2023 d'abord à l'échelle des quartiers prioritaires puis progressivement à celle de l'agglomération. Cela favorise le décroisement et crée les conditions pour l'émergence de projets communs. A Saint-Jean, l'an passé, un travail commun Centre socioculturel, Atelier de la Poissonnerie, habitants du quartier, a permis la réalisation d'une exposition mêlant photographies contemporaines et archives. Sur cet exercice, il est envisagé de poursuivre le travail avec les habitants pour définir des lieux d'exposition et mettre en valeur leur action. Le souhait de lieux pour pouvoir pratiquer la musique à l'instar du Pôle musiques actuelles de Vaugirard est régulièrement émis. Le développement de projets de type festival interculturel, des actions en faveur de la lecture, sont aussi des créneaux à explorer tout comme l'organisation de séjours à vocation artistique.

- **La pratique sportive pour tous et au quotidien**

La rénovation ou la création d'équipements sportifs en accès libre, à l'instar de ce qui a été fait près de l'école Frontenac en 2023, a été mise en avant par les habitants lors des groupes préparatoires au Contrat de ville. Le soutien aux clubs sportifs de quartier est également plébiscité. Ainsi, les travaux menés à Beaulieu, sur le complexe sportif où joue l'Etoile, ont été particulièrement appréciés. Les interventions sportives menées par des clubs ou des comités départementaux pour des opérations de découverte durant la période estivale ou d'autres vacances scolaires ont suscité un réel engouement auprès des jeunes et sont donc à renouveler. Au niveau national, la création de 1 000 postes d'éducateurs socio-sportifs a été annoncée. Il conviendra de voir si, localement, certains clubs pourraient bénéficier de cette mesure. Une autre mesure nationale, le Pass'Sport, qui consiste en une aide de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une pratique sportive, devra être plus largement mobilisée.

PILOTES

- ✓ Éducation nationale
- ✓ Préfecture
- ✓ Ville de Châteauroux
- ✓ Associations culturelles
- ✓ Comités sportifs départementaux, clubs sportifs.

SERVICES ASSOCIES

- ✓ DRAC
- ✓ CAF

INDICATEURS :

- ✓ Nombre de projets menés, augmentation du nombre de projets culturels et artistiques
- ✓ Amélioration de la coopération entre acteurs, permettant une autre ambition des projets
- ✓ Nombre de personnes touchées

FINANCEMENTS ENVISAGES

- ✓ BOP 147
- ✓ Collectivités : Ville, Conseil départemental, Conseil régional
- ✓ DRAC
- ✓ ANS
- ✓ CAF
- ✓ Éducation nationale

Orientation stratégique n° 7

ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS L'ACCÈS AUX SOINS ET LES DÉMARCHES DE SANTÉ

CONSTATS

Depuis 2021, en lien avec de nombreux partenaires et plus particulièrement de l'Agence régionale de santé, Châteauroux Métropole s'est engagé dans un nouveau Contrat local de santé. Son objectif majeur est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il s'inscrit dans la suite logique et complémentaire de la démarche Atelier santé ville initiée localement sur le quartier Saint-Jean et qui constituait le volet Santé des contractualisations politique de la ville. Il s'appuie sur des interventions visant à la prévention et à la promotion de la santé, à l'accès aux soins, à faciliter les parcours de santé ou à mieux prendre en compte l'accompagnement médico-social.

OBJECTIFS

- **Agir sur les déterminants de santé**

Les déterminants de santé sont l'ensemble des facteurs qui influencent positivement ou négativement, l'état de santé des individus et des populations. Les aspects comportementaux sont, en la matière, très prégnants. C'est pourquoi, il conviendra d'agir ici sur l'alimentation, sur le traitement des addictions et sur l'information.

- **Promouvoir la santé mentale**

La crise sanitaire vécue en 2020 a été particulièrement ressentie dans les quartiers. En effet, les habitants des quartiers populaires ont été particulièrement touchés par la souffrance psychique du fait de conditions socio-économiques difficiles et du fait d'un accompagnement et d'une prise en charge moins facile (non recours aux soins, freins financiers, absence de praticiens...). Dans ce registre, il faudra donc développer des actions de prévention dès le plus jeune âge et veiller à sensibiliser les professionnels à cette approche.

- **Améliorer la santé environnementale**

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures. En Europe, les facteurs environnementaux qui pourraient être évités ou supprimés provoquent 1,4 millions de décès par an, soit au moins 15 % des décès (source OMS). Le changement climatique a mis particulièrement en évidence cette notion qui traverse de nombreux domaines (transport, énergie, agriculture, aménagement...).

PRÉCONISATIONS D' ACTIONS A CONDUIRE

- **La diffusion des principes d'une alimentation équilibrée**

Dans les Quartiers politique de la ville de Châteauroux, de nombreuses initiatives visent à valoriser le fait de manger plus sainement. Tout d'abord, le relais de campagnes nationales, comme la Semaine du goût, ou la mise en place d'événementiels qui lient alimentation et liens sociaux, sont devenus des manifestations qui sensibilisent les populations à la thématique de l'alimentation associée à la santé.

Au collège Rosa Parks, depuis de nombreuses années, un projet intitulé « alim ados » permet une éducation au goût et promeut l'équilibre alimentaire. Ainsi, sur l'année scolaire, 4 séances sont organisées à destination des élèves de 6^{ème} portant notamment sur ce qu'ils mangent, sur

une séquence d'information nutritionnelle, sur la recherche de recettes et sur la réalisation d'un repas dégusté en commun avec différents partenaires de la santé, de l'éducation, mais aussi d'acteurs de la production. Ce temps est vécu comme un lieu d'apprentissage et de partage, mais aussi de plaisir par les élèves. L'organisation de petits déjeuners santé pour les élèves et familles vient compléter cette approche, ainsi que la diffusion d'un film sur l'alimentation et la santé suivi d'un débat ouvert aux parents ou d'une autre action de sensibilisation.

Le collège porte un projet intitulé « familles du monde » qui vise à promouvoir l'implication des parents et à nouer des relations de confiance grâce à des ateliers cuisine en relation avec les pays et traditions d'origine des parents.

Les centres socioculturels mènent également diverses actions notamment en lien avec le CLS, comme à Saint-Jean, où on apprend à cuisiner de façon équilibrée, à un moindre coût tout en développant lien social et santé. Sur Beaulieu, un atelier cuisine à visée d'alphabétisation est mené et l'on y travaille la lecture, à travers les recettes, mais également les mathématiques lors des mesures ou des conversions. A Vaugirard, un atelier cuisine est également dispensé. A noter que l'IFREPS accompagne les centres sur beaucoup de ces initiatives.

Dans un autre registre, la création de jardins partagés, à l'instar de celui réalisé sur Beaulieu, en lien avec des associations environnementales comme le CPIE, permet non seulement de créer du lien entre les habitants, mais aussi d'apprendre à mieux comprendre le rythme des saisons et des plantations qui s'y rattachent.

Toutes ces initiatives se doivent d'être poursuivies dans le nouveau Contrat de ville.

• La lutte contre les addictions

La prévention nécessaire à la réalisation de cette action doit s'ancrer dès le plus jeune âge dans l'optique de retarder la primo-consommation et de prévenir les risques et diminuer les dommages liés à la consommation de produits psycho-actifs. De même, il est important de bien étayer les plus jeunes en renversant l'image de certains produits comme l'alcool, culturellement ancré dans l'imaginaire collectif comme un élément festif incontournable. Ainsi, un partenariat existe avec Addictions France qui intervient dans le cadre du CLS sur de nombreuses initiatives dans les quartiers en direction de ce public.

Le CLS s'adresse aussi à un public adulte. Depuis 2015, un club de dégustation sans alcool a été instauré dans l'espace public autour du boire et du plaisir de boire, en complément des réponses médicalisées existantes et des messages de prévention institutionnels. En terme de retour, les participants ont pu changer leur rapport à l'alcool et apprécier de nouvelles saveurs. Ce travail de fond a permis l'impulsion d'une journée annuelle d'étude « vingt sans vin » qui permet de rendre visible les acteurs œuvrant en addictologie.

Des stands de prévention se tiennent également 3 fois par an sur le marché Saint-Jean avec des professionnels de la santé, des représentants associatifs qui échangent avec la population sur des thématiques variées comme la tabacologie, la nutrition, l'équilibre alimentaire ou encore le dépistage des cancers, mais également de ce qui existe pour être accompagné face à la maladie.

• Des séances d'information et de dépistages généralisées

Ce type de séances a été proposé auprès des publics vulnérables en partenariat avec diverses structures comme les Restaurants du cœur, les centres socioculturels Saint-Jean / Saint-Jacques et Vaugirard ou encore le Collège Beaulieu. Elles concernent des pathologies diverses comme les IST/VIH ou le diabète et permettent de toucher une population qui n'aurait pas accès à ces informations ou ne viendraient pas nécessairement se faire dépister dans des lieux plus institutionnels comme l'Hôpital. Auprès des plus jeunes, elles permettent, notamment pour ce qui est des IST/VIH, d'informer sur les risques, les modes de transmission et de combattre les freins à la prévention.

• L'usage du numérique en questions

L'impact du numérique dans nos vies est indéniable. Il est particulièrement marqué chez les enfants. Ainsi, les travaux de l'INSERM indiquent que les enfants de 2 ans exposés aux écrans

atteignent un taux de masse corporelle supérieure à la moyenne à l'âge de 5 ans. Une note de Santé publique France de 2020 précise que laisser un enfant devant les écrans avant l'école multiplie par 3 le risque de développer des troubles primaires du langage. Une psychologue a créé une formule dite des 4 pas : pas le matin, pas aux repas, pas dans la chambre et pas au moment du coucher. Le CLS s'est emparé de cette question et a créé, en 2019, une campagne de prévention « éducation, santé et cultures numériques », un défi ludique « Une semaine à la diète des écrans, s'en séparer pour mieux les retrouver ». L'objectif est de faire prendre conscience de la place du numérique dans nos vies, de montrer aux enfants et aux familles qu'il est possible de s'occuper autrement et de donner des outils aux parents sur l'usage du numérique. Il s'agit également d'informer enfants et familles sur les enjeux de santé publique que recouvre la numérisation de nos existences.

• **Sensibilisation des professionnels et du public à la santé mentale**

L'objectif est ici de déstigmatiser cette notion. C'est principalement au travers les Semaines d'informations sur la santé mentale, manifestation nationale déclinée localement, que peut s'opérer cette information. Cinq objectifs traversent l'organisation de ces journées: convier un public qui n'est pas habituellement sensibilisé aux questions de santé mentale, dans un double but de pédagogie et de dédramatisation, informer, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la santé mentale, rassembler professionnels et usagers de la santé mentale, aider au développement de réseaux de solidarité, faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

Une autre approche de la santé mentale est développée au cœur du quartier Beaulieu avec l'Atelier passerelle (60 personnes en file active par semaine) qui se veut un espace culturel et artistique ouvert à tous et particulièrement aux plus vulnérables.

Les dispositifs contés, menés sur les quartiers Vaugirard et Saint-Jean, sont un moyen d'intervenir sur les champs de la petite enfance et du soutien à la parentalité.

Enfin, la création d'une émission de radio « l'écho des sans voix », qui fait la part belle aux personnes concernées par les troubles, souffrances psychiques, permet une meilleure expression de ceux-ci.

• **Promotion de la santé environnementale**

Ce rapport entre santé et environnement commence à être très présent dans nos débats. Il prend des formes diverses et variées comme la qualité de l'air et de l'eau, les perturbateurs endocriniens, les conséquences des fortes chaleurs sur les populations, les habitudes de consommation... Un des axes à développer, notamment dans les quartiers, est la sensibilisation à tous ces enjeux. Une initiative comme celle portée par le Centre de ressources Villes², qui visait à faire découvrir 2 outils pédagogiques, à savoir la Fresque du climat et celle de la renaissance écologique, mérite d'être poursuivie (action menée en lien avec Châteauroux Métropole en 2023, à destination des habitants et professionnels de la politique de la ville).

PILOTES

- ✓ Partenaires du Contrat local de santé

SERVICES ASSOCIES

- ✓ Conseil départemental
- ✓ Éducation nationale
- ✓ Ville
- ✓ Associations

INDICATEURS

- ✓ Nombre d'actions de prévention menées
- ✓ Nombre de personnes touchées

FINANCEMENTS ENVISAGES

- ✓ BOP 147
- ✓ Conseil départemental
- ✓ Châteauroux Métropole
- ✓ ARS

C) La transition des quartiers pour une qualité de vie accrue

Les habitants des quartiers populaires sont parmi les plus touchés par la précarité énergétique, les pics de chaleur, les problèmes de santé liés à la pollution de l'air intérieur et extérieur... Pourtant, les problématiques environnementales semblent perçues comme éloignées des préoccupations des ménages de ces territoires vulnérables, considérant que les enjeux environnementaux ne sont pas prioritaires quand on a du mal à se loger ou à se nourrir décemment au quotidien.

Les freins à la mobilité font également partie du quotidien des habitants, même dans une ville à l'échelle de Châteauroux. En effet, la mobilité ne se limite pas au désenclavement des quartiers, mais comprend aussi des difficultés psychologiques, financières, culturelles, sur lesquelles on doit agir pour faciliter le parcours des habitants.

La prise en compte des enjeux climatiques et des problématiques de mobilité ne peut se soustraire à des enjeux de sécurité qui contribuent largement au bien-être des quartiers, qu'il s'agisse de ressenti ou de situation effective d'insécurité.

Orientations stratégiques

8. développer l'attractivité des quartiers

9. entreprendre la transition écologique des territoires

10. améliorer la sécurité et la tranquillité

Orientation stratégique° 8

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS

CONSTATS

En dix ans, l'attractivité résidentielle des quartiers prioritaires appréhendée de façon globale n'a pas réellement progressé : les flux annuels de population sortants des QPV sont plus élevés que les flux entrants et les nouveaux résidents présentent des profils sociaux, économiques et familiaux plus précaires que ceux qui quittent les quartiers. Pourtant, les opérations de rénovation urbaine ont objectivement amélioré le cadre et les conditions de vie dans tous les quartiers qui en ont bénéficié.

La Cour des comptes pointe notamment une image persistante de « relégation » pour ceux qui résident dans ces quartiers (pouvant provoquer des phénomènes de repli, voire de retrait communautaire) et la persistance des effets de « réputation » (sécurité, pauvreté, trafic de stupéfiants...) pour ceux qui n'y habitent pas.

(extrait du rapport de la Cour de comptes sur l'attractivité des quartiers prioritaires - 2020)

OBJECTIFS

- **Modifier les représentations**

Les opérations du NPRU et l'ouverture du quartier sur la ville ne suffisent pas à enrayer la réputation des « ZUP », terme encore utilisé par les habitants (à Saint-Jean / Saint-Jacques). Ce travail de déconstruction ne concerne pas que les quartiers, mais la population castelroussine en général.

- **Faire baisser les discriminations**

Sujet transversal des précédents contrats de ville, la question des discriminations a plutôt été édulcorée et n'a fait l'objet que de peu de projets dans la programmation annuelle. Comme le préconise l'ANCT, ce sujet doit être traité de manière particulière et approfondie, tout en restant liée aux autres enjeux.

- **Permettre aux habitants de s'impliquer dans les projets, y compris liés au cadre de vie**

La concertation citoyenne de l'été 2023 a montré l'envie des habitants d'être au moins consulté, si ce n'est d'être partie prenante des décisions. L'existence des conseils de quartiers, la part prise par le Conseil citoyen semblent désormais insuffisantes pour faire en sorte que cette écoute des habitants puisse améliorer les projets de proximité, mais aussi leur donner une réelle place dans la démocratie locale.

- **Développer la mixité sociale, en particulier dans l'attribution des logements**

La circulaire du 18 décembre 2023 indique la nécessité de « faire de la mixité sociale la première et unique priorité des politiques d'attribution de logement social ». La collectivité, l'Etat et les bailleurs s'appliquent déjà à l'application de cet état d'esprit, qu'il reste à consolider.

- **Favoriser l'accessibilité et la circulation dans les quartiers**

Entre les zones que s'attribuent des catégories de personnes, les difficultés persistantes d'accès aux personnes à mobilité réduite, les frontières invisibles à l'intérieur du quartier, les difficultés psychologiques à se rendre d'un quartier à l'autre, les questions de fluidité de la circulation des habitants demeurent une réelle préoccupation.

PRÉCONISATIONS D' ACTIONS A CONDUIRE

- **Développement de liens entre les quartiers.**

Malgré la proximité géographique réelle des quartiers, l'appartenance à l'un d'entre eux exclut trop souvent la possibilité de mener des actions interquartiers et de réduire ainsi les représentations des uns sur les autres. Cela est d'autant plus vrai si on prend en considération les QPV et le reste de la ville. Exemple de proposition d'habitants : créer une percée entre Vaugirard et Belle Isle.

- **Développement de commerces de proximité et de services notamment médicaux**

Les centres commerciaux de Saint-Jean et Saint-Jacques font l'objet d'études pour un renouvellement complet, dans le cadre du NPRU. Beaulieu doit pouvoir développer ses commerces de proximité, en lien avec les structures existantes en grande proximité. Sur Vaugirard, un travail est mené en faveur d'un grand projet d'occupation de la plaine Spatz. Une MSP est également à l'étude pour ce quartier.

L'aménagement d'équipements sportifs et de loisirs pour tous constitue aussi une demande des habitants.

Pour tous ces aménagements, les propositions citoyennes doivent servir d'appui.

- **La réalisation d'outils de communication positive pour faire connaître la richesse des quartiers**

L'idée est de montrer des parcours positifs et de réaliser d'une cartographie des structures et infrastructures des quartiers en utilisant les supports actuels (application).

Un journal des quartiers, ainsi que le développement de rencontres et d'espaces d'échanges entre habitants de la ville, à partir d'ambassadeurs de quartiers, peut aussi être envisagé.

Les habitants et les acteurs souhaitent également que soit renforcée la communication sur les réseaux de transport.

- **Le développement d'événements tous publics dans les quartiers – « j'aime – tu aimes – aimons notre quartier »**

L'organisation des fêtes de quartier contribuent à cet objectif, à condition qu'elles fassent venir des habitants hors quartier.

Le travail de mémoire des quartiers doit aussi être maintenu et partagé dans toute la ville.

- **Une politique d'attribution de logements en faveur d'une plus forte mixité sociale**

Les mesures du CIV du 27/10/23 et la circulaire du 18/12/23 visent à limiter la part de logements attribués à des publics identifiés comme fragiles et à déployer des dispositifs locaux qui favorisent la mixité sociale. Les bailleurs sociaux doivent conforter leurs stratégies actuelles en lien avec la collectivité et les services de l'État.

- **La rénovation et l'aménagement des espaces de circulation, de loisirs, de jeux**

Au-delà du NPRU, les habitants souhaitent pouvoir se retrouver auprès des espaces de jeux enfants : il est nécessaire pour cela de les rénover, de les adapter pour accueillir les parents.

Il convient également d'assurer l'accès PMR sur toutes les voies.

PILOTES:

- ✓ Collectivité
- ✓ Bailleurs, associations, Conseil citoyen

SERVICES ASSOCIES

- ✓ Habitants
- ✓ DDT

INDICATEURS

- ✓ Réalisation des aménagements urbains
- ✓ Statistiques sur l'évolution de la mixité sociale
- ✓ Enquête triennale sur l'attractivité auprès des habitants

FINANCEMENTS ENVISAGES

- ✓ Bailleurs
- ✓ Droit commun (lutte contre la pauvreté, insertion...)
- ✓ CAF

Orientation stratégique n°9

ENTREPRENDRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

CONSTATS

Bien qu'elle n'apparaisse pas souvent comme une priorité dans le quotidien des habitants, la prise en compte du changement climatique fait l'objet de propositions d'aménagement de leur part, dans le but d'améliorer leur bien-être dans leur logement et dans leurs déplacements professionnels et personnels.

L'opportunité de dispositifs nationaux (quartiers résilients et fonds vert) vient renforcer les opportunités.

OBJECTIFS

- **Poursuivre la rénovation urbaine, dans la durée et avec une ambition écologique**

Cette démarche est déjà engagée. Son objectif vise, notamment, à la renaturation des espaces verts dans les espaces publics et les cours d'école. Elle s'appuiera aussi sur une meilleure gestion du cycle de l'eau selon le principe de récupération des eaux de pluie à la parcelle dans l'optique de préserver la perméabilité des sols et de limiter la saturation des eaux pluviales en cas d'épisodes orageux. L'extension du réseau de géothermie sera aussi un des enjeux de la politique de la ville à venir.

- **Promouvoir les circulations douces**

Depuis quelques années, la Collectivité s'est engagée dans une démarche de création de nouveaux espaces dédiés aux cycles (ex : les Boulevards intérieurs, la desserte Bitray). Dans le cadre de la politique de la ville, elle a conforté cette approche en créant des pistes cyclables en lien avec la réfection de rues sur Beaulieu. Avec ce nouveau Contrat de Ville, elle poursuivra cet effort en créant des pistes ou bandes cyclables sur les 2 quartiers NPRU.

PRÉCONISATIONS D' ACTIONS A CONDUIRE

- **Mise en place de « quartiers résilients »**

Il s'agira ici de développer les opérations de transition écologique sur le bâti et les espaces publics notamment.

Le quartier Saint-Jean fait partie des 50 sites à avoir été retenu dans le cadre d'un fonds national spécifique intitulé justement « Quartiers résilients ». Le comité d'engagement qui suit ce dossier a privilégié 3 pistes : l'adaptation des espaces publics aux changements climatiques, la mise en place d'une filière alimentaire de qualité, la réduction du recours aux énergies fossiles. Une mission d'appui va venir étayer ces orientations.

- **Végétalisation de bâtiments et mesures de récupération de l'eau via le « fonds vert ».**

Si les écoles sont privilégiées dans ce dispositif, d'autres projets peuvent émerger.

- **Mise en place de pédibus/vélobus**

Ce système pourrait impliquer des parents bénévoles, ainsi que d'autres habitants, des volontaires en service civique, des médiateurs, en faveur de déplacements collectifs et solidaires.

- **Mise en place d'un système de co-voiturage**

Cette demande s'accompagne d'un souhait d'une mise à disposition de vélos et trottinettes (sous condition de formation/emploi).

- **Développement de l'apprentissage, de l'acquisition et de la pratique du vélo**

Il est noté l'importance du triptyque pour que la démarche soit pertinente et efficace.

- **Organisation de l'accompagnement pour le bon usage des PAV et des composteurs collectifs mis en place.**

Châteauroux Métropole et le Sytom, en lien avec l'OPAC 36 vont mettre en place sur le quartier Beaulieu une campagne de sensibilisation sur la bonne utilisation des Points d'apports volontaires via de l'affichage, du porte à porte ou de la médiation en lien avec le PIM. En effet, depuis leur mise en place, ces PAV ne sont pas respectés et des amoncellements de détritrus s'opèrent, bien qu'ils ne soient pas toujours du fait des habitants du quartier. En fonction des résultats obtenus, il s'agira de voir si cette méthode pourra être transcrite sur d'autres QPV au fil du déploiement de ces PAV.

PILOTES

- ✓ Châteauroux Métropole (GUSP)
- ✓ Bailleurs
- ✓ Associations spécialisées (mobilité, environnement, citoyenneté)

SERVICES ASSOCIES

- ✓ Conseil citoyen
- ✓ DDT
- ✓ ARS

INDICATEURS

- ✓ Mesures de végétalisation des bâtiments – mesures de récupération d'eau
- ✓ Mesures de désimperméabilisation et de revégétalisation des espaces publics et privés
- ✓ Mesure de la propreté des espaces collectifs

FINANCEMENTS ENVISAGES

- ✓ BOP 147
- ✓ Bailleurs
- ✓ Collectivité
- ✓ Droit commun: DDT, ARS, DDETSPP
- ✓ CAF

Orientation stratégique n°10

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ

CONSTATS

Si des faits de délinquance sont bien présents dans les trois quartiers, ils ne sont pas plus importants que dans le reste de la ville. Les forces de l'ordre ne sont pas empêchées de patrouiller : il n'y a pas de zone de non droit à Châteauroux.

Les faits de délinquance concernent les vols de voiture et de deux roues en majorité. Très peu de vols avec violence, de vols à l'étalage sont constatés.

Le trafic de stupéfiants est surtout présent à Saint-Jean / Saint-Jacques : il se déroule en pied d'immeuble, dans des appartements et dans les halls.

Le phénomène de rodéos urbains s'est développé également dans ce grand quartier, en même temps que des tirs d'artifice.

Beaulieu se distingue par des dégradations chroniques de la part de quelques pré-adolescents et adolescents.

On note dans les 3 quartiers des problématiques de voisinage (tapage) liées en partie à l'inconfort phonique; les actes d'incivilité liés aux déchets ménagers sauvages se sont multipliés également.

Les émeutes de fin juin 2023, aussi violentes qu'elles ont pu être, y compris à l'encontre des forces de l'ordre, n'ont à ce jour pas eu de suite. Il est difficile d'identifier le lieu de résidence des auteurs, dont certains ont pu venir même d'au-delà de Châteauroux.

Ainsi, les trois quartiers ne présentent pas de problématique majeure en termes de sécurité et de délinquance. Reste que le sentiment d'insécurité existe et est exprimé, bien que non mesuré.

OBJECTIFS

- **Améliorer les rapports police/population**

Si la référence à une police de proximité est évidente, elle ne peut faire l'objet que d'un choix politique national, d'autres actions peuvent être menées pour améliorer la relation police/population, à l'instar, par exemple des débats jeunes/police sur les questions de violence mis en œuvre dans le cadre du CLS.

- **Développer la médiation**

A travers l'action du PIM notamment, la médiation, comme outil de rencontre de la population, de résolution de conflits et de repérage de problématiques socio-économiques, de santé etc., mérite d'être développée, en particulier à travers la formation continue de médiateurs et un renforcement de la collaboration inter-services.

- **Penser un aménagement urbain qui favorise la visibilité de l'espace public**

A l'issue des diagnostics en marchant réalisés en 2019-2020, la mission GUSP a produit, en lien avec la Direction municipale de la sécurité publique, un rapport sur la sécurisation des espaces publics sur les QPV au sens de la prévention situationnelle (meilleures lisibilité et visibilité des espaces publics dont les cheminements et voies douces).

Par ailleurs, les actions du NPRU présentent systématiquement cette préoccupation dans tout projet d'aménagement urbain. D'autres modifications sont opérées, en dehors de ce programme et doivent tenir compte de cette fluidité des déplacements, afin d'éviter l'exclusion de certains habitants (enfants, femmes), l'appropriation exclusive par d'autres, et pour faciliter des opérations de surveillance et répressives.

- **Lutter contre le trafic de stupéfiants**

Cet objectif, d'un point de vue sécuritaire, relève des stratégies des forces de l'ordre. Il est néanmoins une préoccupation permanente des habitants et des parents en particulier, de par les dangers que le trafic de ces produits illicites implique et en raison du sentiment d'insécurité qu'il développe.

PRÉCONISATIONS D' ACTIONS A CONDUIRE

- **Mise en place d'un délégué cohésion population/police et installation d'une antenne police dans les quartiers**

Cette demande d'habitants fait référence au dispositif de « police de proximité » qui fut très apprécié de la population.

- **Développement du dispositif médiateurs**

Les quartiers bénéficient aujourd'hui de 10 médiateurs, présents à des horaires adaptés :

- Le PIM avec 2 médiateurs et des bénévoles permet d'aller à la rencontre de la population dite « invisible ».
- Les médiateurs de la cité éducative (x3) ont pour rôle de faire du lien avec les parents et avec l'école.
- 1 médiateur culturel (Atelier de la Poissonnerie) doit permettre de faciliter la mise en œuvre de projets artistiques.
- 1 médiateur numérique (BGE) facilite l'appropriation par les habitants des démarches administratives.
- 2 médiateurs à Mob d'emploi et au GEPIM.
- 1 médiatrice en accompagnement du Conseil citoyen.

D'autres médiateurs pourraient être nommés. Il conviendra aussi d'améliorer l'harmonisation de ces missions, notamment par des rencontres régulières des médiateurs et de leurs employeurs.

- **Installation de caméras de surveillance dans les lieux stratégiques**

Des habitants souhaitent également que se développe une application type « voisin vigilant ».

- **Développement de moyens pour la prévention**

L'équipe de prévention spécialisée du CCAS dispose de 4 éducateurs. La prévention s'exerce aussi de façon primaire avec les centres socioculturels, les clubs etc. Il importe de mener des projets éducatifs avec cet objectif préventif, coordonnés entre les structures et complémentaires pour les compétences à déployer en matière d'accompagnement des publics.

- **Création d'arrêts de bus « personnalisés » (au plus près de chez soi)**

L'insécurité, notamment des femmes, lors de déplacements nocturnes, peut les inciter à renoncer à des activités ou à un emploi. Des mesures d'individualisation des arrêts auprès des domiciles sont demandées par les habitants et les associations.

- **De nouvelles solutions pour l'éclairage public**

Des détecteurs de présence sur les lieux d'activité et les espaces sensibles (moins visibles) sont demandés. Cette mesure permettrait aux familles de mieux profiter des équipements extérieurs l'été notamment.

PILOTES

- ✓ DDSP
- ✓ Ville de Châteauroux

SERVICES ASSOCIES

- ✓ Conseil citoyen
- ✓ Conseils de quartier
- ✓ CCAS

INDICATEURS

- ✓ Evolution de la délinquance et des trafics
- ✓ Enquête sur sentiment de (in)sécurité
- ✓ Evolution des services rendus à la population

FINANCEMENTS ENVISAGES

- ✓ Moyens de la Police nationale et municipale
- ✓ BOP 147
- ✓ FIPD

ANNEXE 1 LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL RÉGIONAL

La Commission permanente du Conseil régional réunie le **23 février 2024** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Compte-tenu de :

- ✓ L'enjeu de cohésion sociale et territoriale que représente l'accompagnement des quartiers vers une meilleure intégration dans leur territoire ;
- ✓ Des compétences de la Région en matière d'aménagement du territoire, développement économique, orientation, formation professionnelle notamment ;
- ✓ La prise en compte par la Région de priorités liées à « l'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation », au « plein emploi pour les habitants » et à la « transition écologique et énergétique » ;
- ✓ L'association de la Région à la gouvernance des Contrats de Ville ;

DECIDE

- d'approuver l'article-type à insérer dans les futurs contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » (Article X et XI),
- d'autoriser en conséquence le Président à signer les futurs contrats « Engagements Quartiers 2030 » intégrant cet article type et leurs éventuels avenants.

Article X : La mobilisation de la Région

La Région Centre - Val de Loire, soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, facteur de cohésion sociale et territoriale, souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés. Le présent article précise les compétences et priorités régionales qui rejoignent les actions qui seront engagées dans les Contrats de ville en faveur des quartiers défavorisés.

A ce titre, un certain nombre d'actions répondant aux enjeux définis et s'inscrivant dans le programme d'actions du Contrat de ville peuvent donner lieu à une mobilisation de la Région au titre de ses politiques de droit commun, qu'elles soient sectorielles ou contractuelles.

Concernant les enjeux liés à « l'émancipation pour tous » :

En matière d'action éducative et du public jeune, la Région intervient pour l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements à travers les travaux qu'elle conduit et les actions éducatives qu'elle pilote ou co-pilote. Plus globalement, telle qu'exprimée et précisée dans le Pacte régional des jeunes 2022-2028, la Région porte des ambitions et des actions en faveur de la jeunesse.

Concernant l'accès aux soins et à la santé, la Région favorise notamment le déploiement des structures d'exercice regroupé et s'investit dans le champ du salarié des professionnels de santé via le GIP Pro santé.

En matière de soutien aux actions culturelles et sportives, la Région encourage l'accès à la culture et l'exercice des droits culturels pour toutes et tous, le mouvement sportif dans ses actions d'encadrement (soutien à l'emploi associatif), d'équipement (aide au matériel) et favorise l'utilisation des infrastructures sportives des lycées...

La Région agit pour l'égalité des chances, notamment à travers des leviers en faveur de l'inclusion numérique.

Autour des enjeux liés au « plein emploi pour les habitants » :

Au titre de la compétence Formation Professionnelle, en faveur de la mobilisation des publics vers la formation, notamment les dispositifs de formation aux compétences de base et transversales, actions DEFI – Développement de l'emploi par des formations inclusives

En faveur du soutien à la création et au développement d'activités, à travers ses outils d'aide aux entreprises et de soutien aux projets d'immobiliers d'accueil d'entreprises en articulation avec les EPCI.

Concernant l'économie sociale et solidaire, la Région est particulièrement attentive au développement des emplois non-délocalisables, notamment dans le cadre des structures relevant de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, la mobilité figure parmi un des freins à l'emploi pour lesquels la Région a des capacités d'action, y compris dans ses quartiers : pour identifier et faciliter l'accès aux solutions de mobilité (conseils en mobilité, mobilités solidaires...), et pour encourager les mobilités douces et accompagner les dynamiques en faveur du report modal.

Autour d'enjeux liés à la « transition écologique et énergétique » :

La Région fait de lutte contre le changement climatique un axe majeur et transverse de ses politiques publiques. La Région est engagée notamment en faveur de la réduction des besoins énergétiques des logements et des bâtiments publics en soutenant des rénovations complètes permettant un réel gain énergétique. Le déploiement d'ENR est également favorisé par la Région.

L'amélioration du confort thermique des espaces publics constitue un axe prioritaire d'adaptation au changement climatique. Le recyclage du foncier constitue également un levier sur lequel la Région souhaite s'investir.

La Région peut accompagner des initiatives en faveur des circuits alimentaires de proximité et de l'économie circulaire.

La Région a fait du renouveau démocratique et de l'égalité entre les femmes et les hommes des marqueurs forts de son action et déploie des mesures en la matière.

Enfin, la Région, aux côtés de l'Etat, soutient le Centre de ressources Villes au carré pour ses actions de veille, expertise et conseils auprès des acteurs de la politique de la ville et constitue un relais avec les chefs de projets.

La Région interviendra dans le respect des procédures régionales, et dans la limite des crédits votés au budget régional. Ceux-ci pourront être activés après formulation d'une demande. A l'issue de l'instruction, la Commission permanente régionale sera sollicitée, seule compétente pour accorder l'attribution d'une aide régionale. Les montants de subventions régionales qui pourraient apparaître dans le présent contrat seraient mentionnés à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité régionale. La Région s'engage à faire connaître auprès des chefs de projet politique de la ville les différents dispositifs régionaux mobilisables pour atteindre les objectifs du Contrat de ville.

Article Y : La mobilisation des fonds européens

En adéquation avec la stratégie européenne en matière de développement territorial et avec l'Accord de Partenariat entre l'Etat français et la Commission européenne relatif à la gestion des fonds européens en France, le Conseil régional, autorité de gestion du Programme Centre - Val de Loire et Interrégional Loire FEDER/FSE+ 2021/2027 a défini des mesures qui ont vocation à s'inscrire dans les priorités identifiées dans les contrats de ville :

- En matière de développement économique et de médiation numérique.
- En faveur de territoires résilients avec des leviers en faveur de la transition énergétique et écologique et la mobilité urbaine.
- Pour la promotion de l'économie sociale et solidaire, la création et reprise d'entreprises pour des publics vulnérables, la formation des demandeurs d'emplois et en particulier des jeunes.
- L'accès aux soins.

La Région s'engage à renforcer la connaissance de ces dispositifs auprès notamment des chefs de projet de la politique de la ville.

ANNEXE 2 ENGAGEMENTS BPI France

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPECIFIQUES : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa¹

- **15 briques de solutions :** Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **Concours Talents des Cités :** un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :** des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat :** des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab :** des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat :** le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des Réseaux :** pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers :** un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants :** grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash :** un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement :** qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash :** qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs :** Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation :** pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

¹

Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

ANNEXE 3 – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Après examen du projet de contrat de ville 2024-2030, le Conseil départemental par délibération de la commission permanente du 12 avril 2024, a acté l'engagement du Département dans ce contrat de ville et a dans ce cadre autorisé le Président du Conseil départemental à le signer.

Enfance, famille, personnes âgées, personnes handicapées, insertion, le Département s'est vu confier les missions de service public visant à favoriser la cohésion sociale et à lutter contre l'exclusion.

Il finance les collèges de l'Indre et soutient les investissements municipaux, notamment relatifs aux écoles primaires, grâce au FDAU.

Il intervient également au titre de son action culturelle, sportive et de loisirs. Par définition, il exerce ses missions pour l'ensemble du territoire départemental dans le respect du principe d'égalité d'accès et de traitement de tous ses habitants, de ce fait l'ensemble de ces actions sont effectivement menées sur le territoire couvert par le contrat de ville Châteauroux Métropole 2024 -2030.

1- Les domaines d'intervention

1.1 – Développement du jeune enfant et accompagnement de la parentalité

- Ecoute, conseil, accompagnement des futurs parents et parents pour la santé et l'éducation de leur jeune enfant : actions d'éducation sexuelle, de conseil en matières de contraception, consultations médicales, visites à domicile, permanences des infirmières-puéricultrices, bilans de santé en écoles maternelles.
- Actions collectives ou individuelles de prévention de la maltraitance et d'accompagnement à la parentalité.
- Informations sur les différents modes d'accueil (assistantes maternelles, lieux d'accueil collectif) et recherche d'une solution adaptée à chaque situation.
- Agrément et suivi des assistantes maternelles, autorisation et contrôle des lieux d'accueil collectif du jeune enfant.

1.2 – Education de l'enfant, de l'adolescent et accompagnement de la parentalité

- Actions collectives ou individuelles de soutien auprès des parents dans leur rôle éducatif.
- Mise en place d'actions adaptées après évaluation des difficultés : accompagnement social, intervention éducative à domicile, orientation vers du soutien scolaire, vers des soins spécialisés.
- au titre du dépistage des familles en difficulté, recueil et traitement des informations préoccupantes afin de mettre en œuvre, après l'évaluation des situations, des aides et des mesures d'accompagnement au bénéfice des parents et de leurs enfants.
- Prise en charge des enfants ne pouvant être maintenus dans leur milieu familial.

1.3 – Accès aux droits et insertion

- Aide et accompagnement dans les démarches d'accès aux droits sociaux.

- Accompagnement global pour favoriser l'insertion dans la vie sociale, pour l'accès à un logement, pour la prévention des expulsions locatives, pour l'accès aux soins.
- Détection des situations illettrisme et orientation : accompagnement vers des formations adaptées sur les savoirs de base.
- Conseil pour l'organisation du budget, accompagnement dans sa gestion, aide pour la constitution des dossiers de surendettements.
- Réalisation d'accompagnements spécialisés dans l'aide à la gestion budgétaire ou dans l'insertion dans le logement.
- Evaluation de la situation socio-professionnelle des bénéficiaires du RSA en vue de la désignation d'un référent parcours, orientation vers les différents accompagnements, sociaux ou professionnels, adaptés à la situation du bénéficiaire.
- Accompagnement des bénéficiaires du RSA dont le projet d'insertion est à dominante sociale.
- Aide à l'élaboration d'une insertion professionnelle: aide à la définition d'un projet, orientation, accompagnement vers les organismes de formation ou spécialisés dans la recherche d'un emploi, organisation et mise en œuvre d'action d'insertion professionnelle.

1.4 – Prévention et protection des personnes vulnérables

- Conseil et accompagnement pour favoriser le maintien à domicile ou l'orientation en structures protégées des personnes âgées ou handicapées.
- Prévention de l'isolement social.
- Evaluation des situations de danger éventuel (personnes âgées ou handicapées, violences conjugales) et mise en place d'actions adaptées.

1.5 – Développement de l'accès au sport et à la culture

Le Département développe une politique destinée à favoriser l'accès de tous aux activités sportives et culturelle.

1.6 – Aide et accompagnement des personnes âgées

Désigné par le législateur chef de fil sur son territoire de la politique gérontologique, le Département accueille et informe les personnes âgées, coordonne les dispositifs de prévention et d'aide et d'accompagnement, participe au financement de la dépendance, assure la prise en charge financière via l'aide sociale des aides nécessaires (à domicile ou en établissement) des personnes âgées isolées et démunies, développe des actions visant le bien vieillir.

1.7 – Aide et accompagnement des personnes en situation de handicapées

Au titre des responsabilités confiées par le législateur pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap, le Département participe via la MDPH à l'accueil, l'information, l'accès aux droits des personnes en situation de handicap, au financement de la compensation du handicap à domicile ou en établissement et développe des actions pour favoriser leur insertion.

1.8 – La réussite éducative

Le Département intervient fortement au bénéfice des collèves et des collégiens grâce à une politique d'investissement dynamique et de soutien à leur fonctionnement par des dotations annuelles

aux collèges. Il peut accompagner également les opérations municipales d'investissement au profit des écoles primaires grâce au FDAU.

2 – Les modalités d'interventions

2.1 – Les interventions réalisées par les services du Département

- Des services de proximité composés de professionnels du secteur éducatif, social et médico-social : assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale, infirmières, puéricultrices, éducateurs spécialisés, médecins, psychologues, agents d'insertion, agents administratifs et d'accueil).
- Interventions individuelles auprès des familles par des visites à domicile, des permanences dans les équipements existants sur des quartiers, dans des locaux des services du Département (circonscription, maison départementale des solidarités).
- Réalisation d'actions collectives, organisées et animées par les différents professionnels et/ou participation et animation des professionnels du Département pour des actions réalisées avec des partenaires.

2.2 – Les interventions sous forme de financement

- Financement d'aides et d'allocations individuelles : aux personnes en situation de précarité et d'exclusion (RSA, FSL, Fonds d'aide aux jeunes, aides financières individuelles à l'insertion), aux familles en difficultés éducatives (aides financières de l'ASE), aux enfants et aux jeunes pour leur accès aux sports, à la culture («ma carte 36», «licence sport en Indre», «pass sport collégiens», « aide à la licence UNSS »), aux personnes âgées (APA, aide à l'adaptation de l'habitat, aide à la vie partagée, aide sociale), aux personnes handicapées (PCH, aide à l'adaptation de l'habitat, aide à la vie partagée, aide sociale).
- Financement de services de prestations ou d'actions, en totalité ou en partie, financement d'équipements, y compris à titre subsidiaire et facultatif : structures d'accueil de la petite enfance, relais petite enfance, centre de santé sexuelle, prestations d'accompagnement éducatif (AEMO, AED, TISF), associations et actions d'aide aux jeunes et à la parentalité (actions des centres sociaux, point rencontre médiation familiale, maison des adolescents, mission locale, FJT, prévention spécialisée, etc.), structures d'accueil de l'aide sociale à l'enfance, collèges, associations sportives et culturelles, d'associations de lutte contre l'exclusion, prestations et structures d'insertion, prestations accompagnement spécialisé lié au logement, actions de prévention en perte d'autonomie, associations de soutien et d'accompagnement aux personnes âgées, EHPAD, prestations d'accompagnement des personnes handicapées, structures d'accueil pour personnes handicapées.

Pour ces différentes actions et interventions, le budget annuel consacré par le Département est de l'ordre de 192 M. €.

Dans la mesure où les axes d'intervention du contrat de ville rejoignent les missions et actions du Département de l'Indre, le Département de l'Indre s'engage à continuer d'exercer ses missions et de développer ces actions à destination des habitants des quartiers de Châteauroux concernés par la politique de la ville. Ainsi, le Département de l'Indre s'engage à s'associer aux actions qui seront retenues par le présent contrat de ville, dans le cadre de la mobilisation de ses politiques et de ses moyens tels qu'il les définit et les organise dans le cadre de ses compétences et outils habituels. Cet engagement ne saurait cependant créer à l'égard du Département des obligations nouvelles, ni modifier les priorités définies dans le cadre de l'exercice de ces compétences et responsabilités.